



Parc national
de forêts

GUIDE DE RECOMMANDATIONS

ARCHITECTURALES & PAYSAGÈRES

Ce guide a été conçu par le groupe de travail **“Patrimoine architectural”** du Conseil économique social et culturel et l’équipe technique du Parc national de forêts.

Rédacteurs : Bernard BONNEVIE, Jean-Pierre CARDINAL, Jean-Louis COUDROT, Daniel GUILLEMIN, Amélie SILVA CARDENAS, Baptiste QUOST.

Édition du Parc national de forêts.

Directeur de la publication : Philippe PUYDARRIEUX.

Remerciements : le CESC et en particuliers Claire COLLIAT sa présidente, Christian JACQUEMIN, Fabrice NOIROT ; les CAUE et les UDAP de Côte-d’Or et Haute-Marne, ainsi que la DDT de Haute-Marne pour leurs contributions et relectures ; l’équipe technique du Parc national de forêts, notamment Solène DE DONATO ; Aurélien COUDROT ; les propriétaires et photographes de bâtiments emblématiques du territoire du Parc national et notamment la famille BOIGET, Frédéric TUPIN, Catherine JOUANETEAU, Céline LECOMTE, Romaric LECONTE et Anne LAFORET, Didier NOUYRIGAT, Jean PONSIGNON, Nicolas et Florence PRODHON, Mikael READ, Dan WALKER, Esther et Arnold WOLHEIM.



Si les immensités forestières sont assurément la marque du Parc national de forêts, les 110 villages qui le jalonnent participent tout autant à son caractère : que ce soit la silhouette lointaine de ces bourgs étirés sur le plateau, épousant une rivière ou lovés dans un vallon ; la sensation qui se dégage à leur approche d'une histoire riche et foisonnante ; l'émouvante simplicité ou l'ostentation des bâtiments qui s'y côtoient, mémoire des habitants et habitantes et de leurs liens au territoire. Tout indique le grand intérêt de ce patrimoine architectural, intimement lié aux paysages et à la nature environnante. Il mérite toute notre attention.

Le Parc national de forêts s'y engage pleinement, conformément à sa charte qui fait des patrimoines – naturels, culturels, bâtis – un enjeu central d'étude, de préservation et de mise en valeur. Inventaires thématiques (comme ceux du bâti lié à l'eau ou des toitures en laves), conseils techniques, aides financières aux porteurs de projets, soutien à des formations aux techniques constructives traditionnelles sont autant d'actions menées pour accompagner, sensibiliser et transmettre.

C'est dans cette dynamique que s'inscrit ce « guide de recommandations » qui marche dans les pas d'un premier ouvrage publié en 2004 sous l'égide de l'association Villages anciens, Villages d'avenir et de la Communauté de communes du Pays Châtillonnais. Il propose des clés pour mieux comprendre l'architecture traditionnelle du territoire et encourager sa restauration. Il est en quelque sorte et très modestement une synthèse des actions déjà entreprises dans le Parc national de forêts avec l'aide de divers partenaires : CAUE, associations, services de l'État, communes adhérentes, etc. Mais il doit surtout servir de support à des discussions et ouvrir des perspectives.

« On protège ce qu'on aime et on aime ce qu'on connaît » : gageons que ce guide de recommandations permettra à chacun de (re)découvrir et s'approprier ce patrimoine architectural, pour mieux l'habiter et le transmettre.

Philippe PUYDARRIEUX
Directeur du Parc national de forêts

Au même titre que la forêt, l'architecture traditionnelle est une identité du territoire. Affranchi des limites départementales, régionales et des bassins de vie mais étroitement lié aux ressources locales, aux modes de vie et savoir-faire, le patrimoine bâti a un caractère permanent, fondamental, singulier.

Il est un trait-d'union par cette cohérence géographique qu'il dessine à l'échelle du Parc national. Mais aussi par les liens qu'il tisse à travers les époques, permettant à chacun d'habiter un « temps long » en étant tour à tour héritier puis passeur d'histoire et de savoir-faire.

Tout comme le vivant, l'architecture traditionnelle n'est pas figée : elle évolue, s'hybride, décline, voire renaît. Elle s'est ainsi parée de caractères particuliers, propres au territoire et forgés par lui, qui font sa force et son originalité : ce sont les matériaux, les techniques de construction, les formes du bâti et ses détails. Soyons attentifs à tous ces éléments, comme nous y incite ce « guide de recommandations ». Non pas pour habiter le passé ou muséifier le cadre de vie – vous trouverez ici des chapitres qui s'en affranchissent –, mais pour être éveillé à des choix durables, en cohérence avec les ressources et les savoir-faire de notre territoire.

Cet ouvrage rappelle, par sa constitution, la vocation pluraliste du Conseil économique social et culturel du Parc national : il est né de discussions passionnées (et parfois divergentes) d'habitants convaincus et engagés, réunis au sein d'un groupe de travail pour partager leur attachement à cette architecture traditionnelle et leur désir de la voir perdurer. Reste à ce que chacun·e, désormais, s'en saisisse comme une richesse à transmettre, un commun à partager et un levier de développement exemplaire pour le territoire.

Claire COLLIAT
Présidente du Conseil économique social et culturel du Parc national de forêts

SOMMAIRE



LE TERRITOIRE DU PARC NATIONAL DE FORÊTS

7

LES PAYSAGES 8

Une mosaïque riche et variée 8

La place de l'homme, les dynamiques de peuplement 14

Un habitat groupé, adapté au relief 18

CADRES DE VIE ET MANIÈRES D'HABITER 22

L'organisation du village 22

Les éléments structurants des villages 26

L'HABITAT, LES TYPES D'ARCHITECTURES TRADITIONNELLES 29

La maison rurale 30

La ferme et les bâtiments agricoles 31

La maison de bourg 32

La demeure, le château 34

BOÎTE À OUTILS 36

LE GLOSSAIRE 36

BIEN S'ENTOURER 38

DE L'ORDRE DANS SES IDÉES 39

LES RÈGLES DU JEU 40

LA RÉNOVATION THERMIQUE 42

PLANTER DES HAIES ET DES ARBRES 44

RESTAURER LE BÂTI ANCIEN 49

LES MATÉRIAUX DE L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE.....50

La pierre, la chaux	50
Le bois	52
La terre, le sable	54

ENDUIRE, BADIGEONNER.....56

Réaliser un enduit	56
Entretien ou restaurer un enduit existant	58
Réaliser un badigeon	58

REFAIRE SA TOITURE60

Une diversité de matériaux	60
Les formes et détails des toitures	63
Les ouvertures du toit	65

RESTAURER DES MENUISERIES EXTÉRIEURES.....66

Proportions et encadrement des baies	66
La porte	68
La fenêtre	70
Les contrevents, volets et l'habillage de la baie	72

LES FERRONNERIES74

LES MURS DE CLÔTURE78

LES TEINTES DU BÂTI.....80

Exemples de mises en couleur	82
------------------------------	----

RÉHABI(LI)TER LE BÂTI ANCIEN ET INTÉGRER DES CONSTRUCTIONS 85

AMÉLIORER LE CONFORT INTÉRIEUR.....86

L'isolation et la ventilation	86
Le chauffage, la production d'énergie	89
La luminosité	91

INVESTIR DE NOUVEAUX ESPACES DE VIE92

Aménager un comble	92
Aménager une dépendance	93
Construire une extension	94

S'AFFRANCHIR DU BÂTI ANCIEN, CONSTRUIRE.....96

Construire en centre ancien	96
Construire un bâtiment agricole, hangar ou local industriel	98

AMÉNAGER ET VÉGÉTALISER LE VILLAGE 101

INTERVENIR SUR LES ESPACES PUBLICS ET LE PETIT PATRIMOINE.....102

Les places	102
Les voies de circulation	104
Le patrimoine lié à l'eau	106
Etendre le village : nouveaux quartiers et lotissements	108

LA NATURE AU VILLAGE : FLEURIR ET VÉGÉTALISER109

Mettre en valeur des jardins de présentation, fleurir les pieds des murs et façades	109
Arbres et arbustes : planter et gérer des essences locales	111



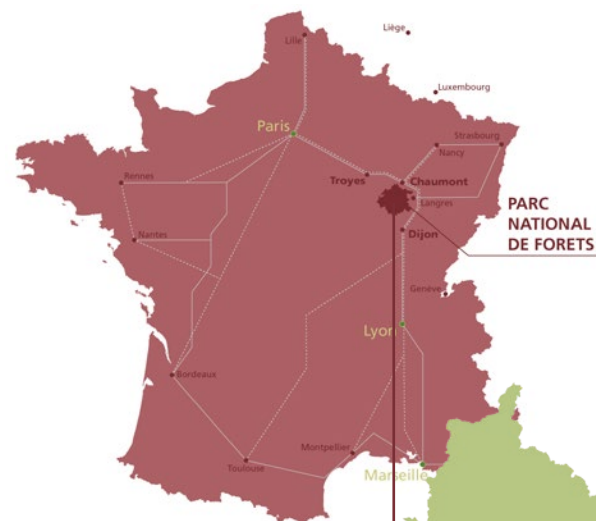
LE TERRITOIRE DU PARC NATIONAL DE FORÊTS



LES PAYSAGES

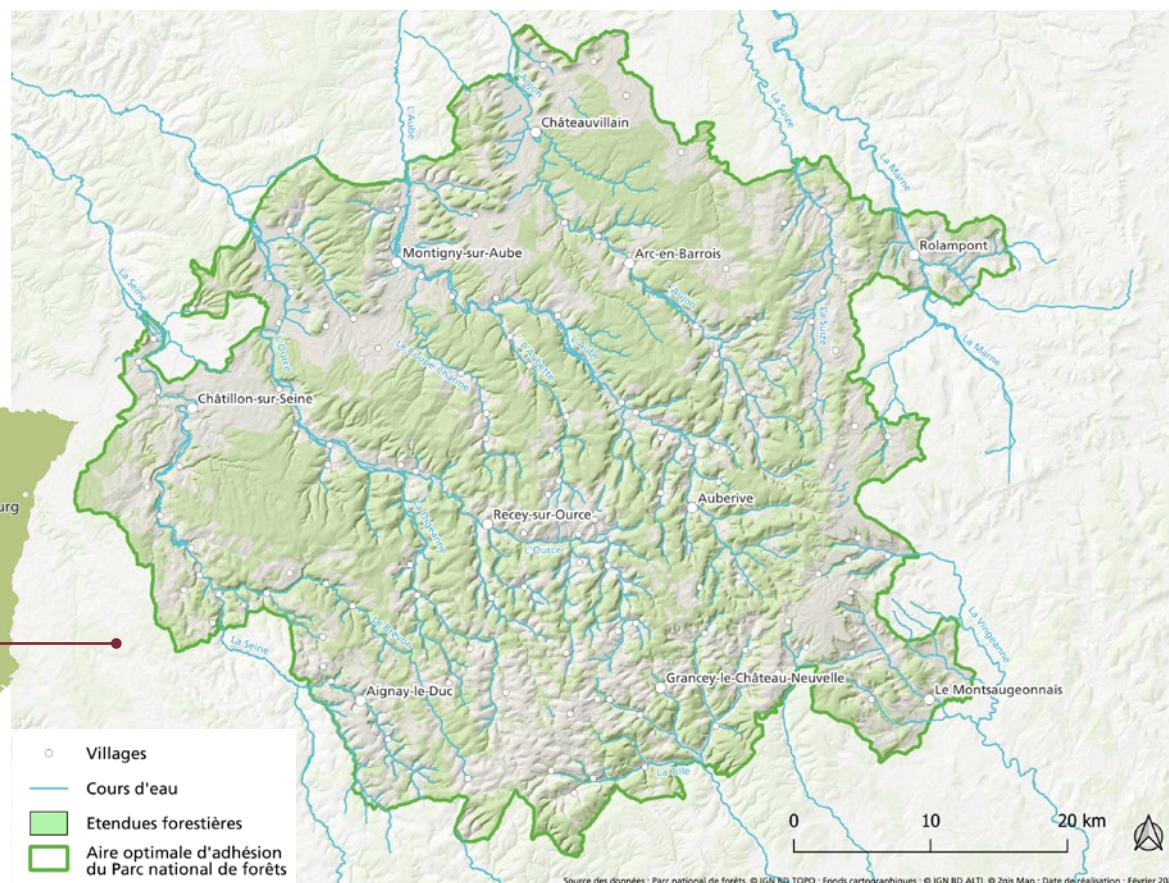
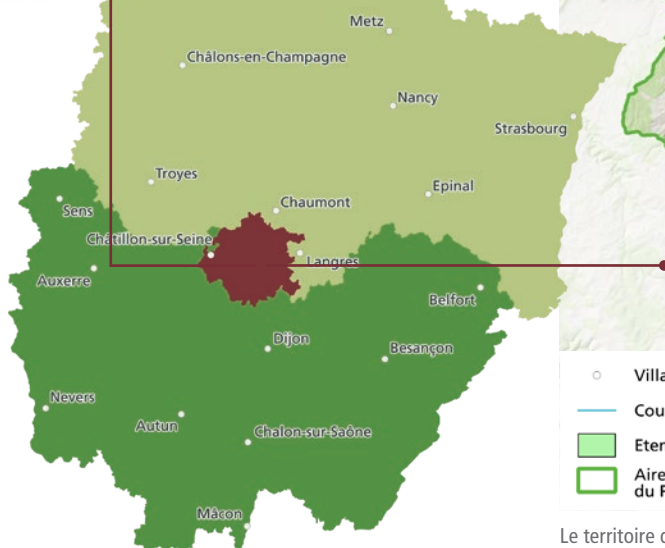
UNE MOSAÏQUE RICHE ET VARIÉE

Le Parc national de forêts regroupe 110 communes rurales situées aux confins des départements de Côte-d'Or et de Haute-Marne, au centre du plateau de Langres. Ce territoire est réputé pour son climat, l'abondance de l'eau, l'omniprésence de la pierre calcaire mais surtout pour ses immensités forestières. L'imbrication de ces caractères naturels que façonnent également les activités humaines, dessine une mosaïque complexe de paysages jamais monotones.



Localisation du Parc national de forêts, le premier des 11 parcs nationaux de France situé dans la moitié nord du territoire métropolitain.

- Territoire du Parc national de forêts
- Région Grand Est
- Région Bourgogne Franche-Comté



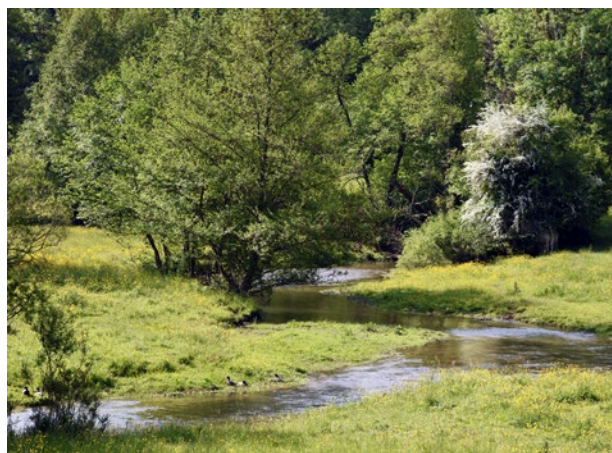
Le territoire du Parc national de forêts : vallées et cours d'eau, principaux bourgs. © Parc national de forêts



Le village d'Auberive (52) dans la haute vallée de l'Aube © Rozenn KREBEL



Les environs de Colmier-le-Haut (52) © Rozenn KREBEL



L'Aube dans les environs de Bay-sur-Aube (52) © Rozenn KREBEL

Le plateau, autrement appelé « la Montagne », est recouvert aux deux tiers de forêts, en particulier celles de Châtillon, d'Auberive et de La Chaume. Le Haut de Baissey (523 m), le Haut du Sec (516 m),

le Mont Saule (511m) ou encore le Mont Aigu (504 m) sont parmi les points les plus hauts du territoire. De nombreuses rivières (Brévon, Ource, Coupe-Charme, Digeanne, Aubette, Aube ou encore l'Aujon naissant) ont creusé de profondes vallées, bordées de

prairies et de quelques cultures cernées d'un réseau de haies encore assez présent. Les villages sont lovés dans ces écrins de verdure ou s'étendent parfois sur les hauteurs. Dans les vallons les plus humides, au plus près des sources, se trouvent des marais tufeux.



Les environs de Leuglay et de Faverolles-les-Lucey (21) © Rozenn KREBEL



Un marais tufeux de pente à Saint-Germain-le-Rocheux (21)
© Parc national de forêts



Arc-en-Barrois (52) dans son environnement © Rozenn KREBEL

Au nord se déploie le massif forestier d’Arc-en-Barrois et Châteauvillain, autour duquel gravitent des bois et bosquets entourés par les grandes cultures du plateau. Les cours d’eau sont ici moins nombreux (Aujon et Suize).



L’Aujon à proximité de Saint-Loup-Sur-Aujon (52) © Rozenn KREBEL



Les environs de Beneuvre et de Minot (21) © Rozenn KREBEL

Autour de ces secteurs forestiers, la périphérie du territoire du Parc national propose des paysages majoritairement ouverts : au sud du plateau, la forêt a reculé au profit des grandes cultures et offre un relief plus animé. Il est parcouru par la Tille et ses affluents. En remontant vers l’ouest, le territoire est délimité par la vallée de la Seine.



La Coquille, affluent de la Seine, à Aignay-le-Duc (21) © Rozenn KREBEL



La ligne de relief appelée cuesta constitue la limite ouest du Parc national de forêts, ici à hauteur de Latrency-Ormoy-sur-Aube (52) © Parc national de forêts

Le nord-ouest est bordé par la *cuesta* châtillonnaise dont les versants accueillent quelques pelouses sèches et parcelles de vignes. À ses pieds, les grandes cultures dominent dans la plaine entre Châtillon-sur-Seine et Châteauvillain.



La *cuesta*, au pied de laquelle s'abrite le village de Créancey (Châteauvillain, 52). © Rozenn KREBEL



Les paysages autour d'Ormancey et de Marac (52). © Daniel GUILLEMIN

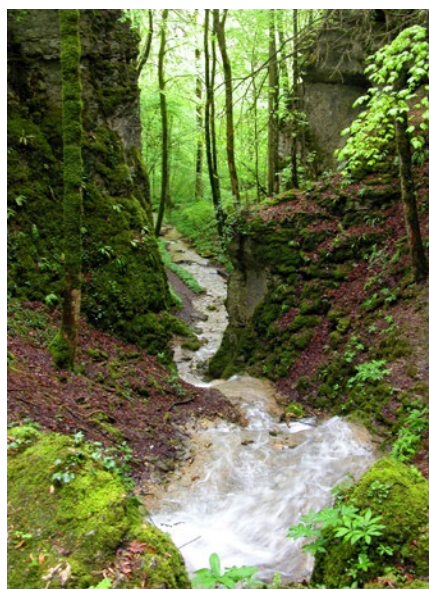
À l'est le plateau est plus faiblement boisé et accueille des grandes cultures. Les ondulations du relief arrêtent moins le regard, accroché par la silhouette de la ville de Langres.



Les paysages autour de Perrogney-les-Fontaines (52) avec au fond la ville de Langres. © Daniel GUILLEMIN



Les environs du village de Musseau, Vals-des-Tilles, (52) © Grégoire ZIBELL



Les gorges de la Vingeanne, sur la commune d'Aprey (52) © Jean-Francois FEUTRIEZ

Au sud-est, la Vingeanne présente des gorges au relief prononcé qui lui donnent une atmosphère très singulière. Le plateau est principalement occupé par des espaces cultivés dont les rebords sont encore marqués par une structure bocagère assez présente.

Les missions du Parc national

Le Parc national de forêts a été créé en 2019. Premier parc national situé au nord de la Loire, il est aussi le premier dédié à l'écosystème des forêts feuillues de plaine. Ses missions fondamentales sont la connaissance, la préservation et la mise en valeur des patrimoines naturels, culturels et paysagers qu'il abrite ; il œuvre également à la transition écologique de son territoire en soutenant des pratiques ou des filières durables et respectueuses de l'environnement.

Le Parc national en chiffres :

- **110** communes adhérentes engagées en 2026
- **2 000 km²** dont **1 130 km²** de forêts
- **566 km²** de Cœur, constitué à 95% de forêts
- **30 km²** de réserve intégrale

UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT

127 communes

L'AIRE D'ADHÉSION

110 communes engagées dans un développement durable

UN PROJET DE PRÉSERVATION

environ 55 communes

LE CŒUR

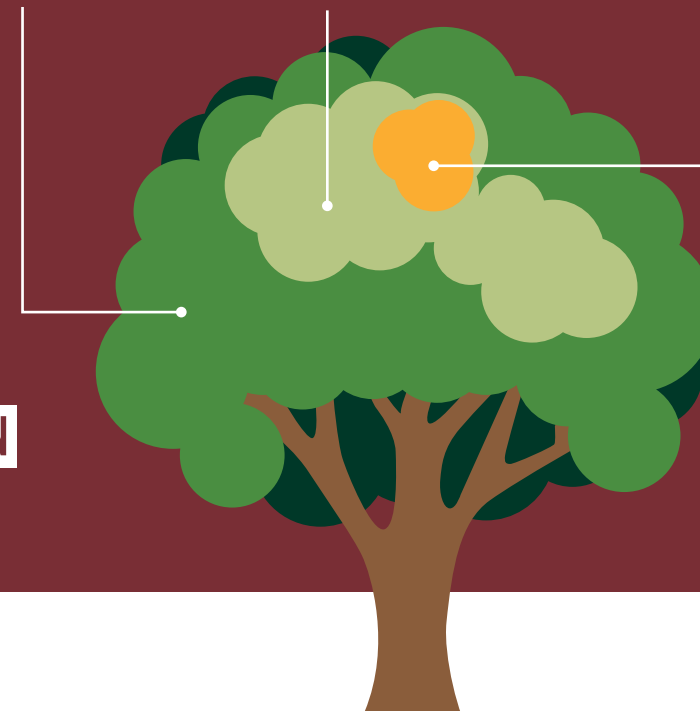
Une réglementation des travaux et activités pour préserver les patrimoines

LA RÉSERVE INTÉGRALE

3000 hectares en libre évolution, dédiés à la recherche scientifique

3 ESPACES,

3 NIVEAUX DE PRÉSERVATION



LA PLACE DE L'HOMME, LES DYNAMIQUES DE PEUPLEMENT

Le peuplement du territoire durant la préhistoire (paléolithique et néolithique) est peu connu. Les rares découvertes de sites (habitat, sépultures, stations de taille de silex par exemple) sont des signes d'occupation précoce mais encore insuffisants pour éclairer la présence des populations. Dès 4.000 ans avant notre ère, celles-ci se sédentarisent, commencent à défricher la forêt et à développer la culture et l'élevage.

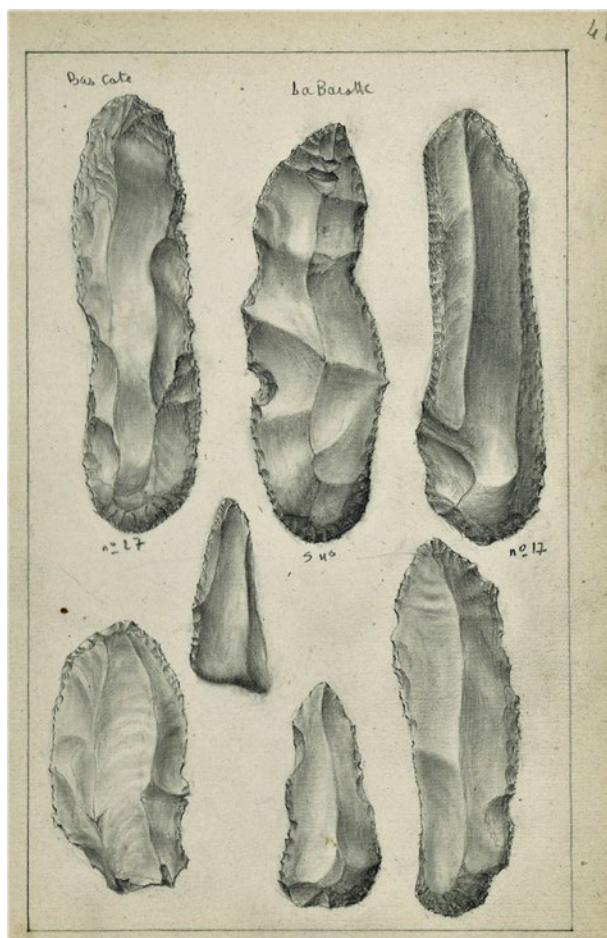


Planche de pointes paléolithiques (grattoirs, etc.) découvertes à La Barotte (Châtillon-sur-Seine, 21) au 19^e siècle © Musée du Pays Châtillonnais - Trésor de Vix

La butte de Vix (21), site d'une résidence princière du 1^{er} âge du Fer (palais, ville, port)
© Jean PONSIGNON



Des tertres, résultats d'épierrements ou véritables tumuli, en forêt © Parc national de forêts

Les sites protohistoriques, en particulier les nécropoles de tumuli révèlent une implantation humaine assez dense. La résidence princière de Vix (550 – 450 avant notre ère) atteste la place éminente du territoire dans les relations commerciales en Europe pour le commerce de l'étain et de l'ambre notamment.



Cratère (vase) en bronze réalisé au 6^{ème} siècle dans un atelier de Grande Grèce et découvert dans une tombe princière de l'Âge du Fer, en 1953 à Vix (21) © Rozenn KREBEL

Ex-voto découverts dans le sanctuaire d'Apollon, à Essarois (21) © Musée du Pays Châtillonnais - Trésor de Vix



Tronçon de voie antique, à proximité du très singulier mausolée de Faverolles (52) © Daniel GUILLEMIN



Dessin du tumulus de Vanvey (21) par Henri Personne, au 19^e siècle © Musée Pays Châtillonnais Trésor Vix

À la fin du 1^{er} millénaire avant J.-C., le peuple celte des Lingons dont la capitale est Andemantunum (Langres) occupe les terres les plus fertiles et développe l'élevage (chevaux, ovins et bovins) sur les plateaux. Durant la période gallo-romaine, l'habitat se densifie : établissements ruraux (Beneuvre, Veuxhaullès-sur-Aube, Voisines, villa de Colmier-le-Bas ou Montrot) et leurs parcellaires, lieux de cultes (fanum du Tremblois, Essarois, Douix de Châtillon), nécropoles et monuments funéraires (mausolées de Faverolles ou Nod-sur-Seine), réseau de voies structurent le paysage.



La ferme d'Amorey au début du 20^e siècle, ancienne grange cistercienne fondée par l'abbaye d'Auberive (52) © Collection Particulière



La commanderie templière d'Épailly (Courban, 21) © Frédéric DUPIN



L'enceinte castrale médiévale de Grancey-le-Château-Neuville (21) © Rozenn KREBEL

La fin de l'Empire romain (aux 4^e et 5^e siècles de notre ère) voit une certaine déprise de population et une augmentation de la couverture forestière. Les dynamiques à l'œuvre à partir de l'an mil sont évidentes : le territoire est investi par des ordres monastiques à la recherche de solitude et d'un renouveau spirituel : Augustins de Châtillon et Mormant, Cisterciens de Longuay et Auberive, Chartreux de Lugny, Templiers de Voulaines et Épailly, etc. Ils mettent en valeur leurs terres agricoles, « domestiquent » les rivières pour assainir des fonds de vallée (Auberive) et exploiter leur force hydraulique, gèrent et défrichent les forêts, exploitent les gisements de minerai de fer de manière intensive (massifs de La Chaume, secteur de la *cuesta*, etc.).



Les chapiteaux et voûtes du 12^e siècle de la Maison-Dieu de Mormant (Leffonds, 52) © Cédric CLAUDET

Dans ce territoire aux confins de la Bourgogne et de la Champagne, les seigneurs laïcs et religieux (évêque de Langres, abbés) affirment leur pouvoir ; des baillages et paroisses se dessinent. Des agglomérations se développent durant le Moyen Âge et constituent l'ossature des bourgs actuels : Châtillon-sur-Seine, Châteauvillain, Arc-en-Barrois, Grancey-le-Château, Aignay-le-Duc... Si les villages restent la norme, les communautés monastiques essaient aussi des granges isolées, en vallées ou en cœur de forêt.



Le village de Salives (21) et son enceinte flanquée de tours édifiée à l'époque moderne © Rozenn KREBEL

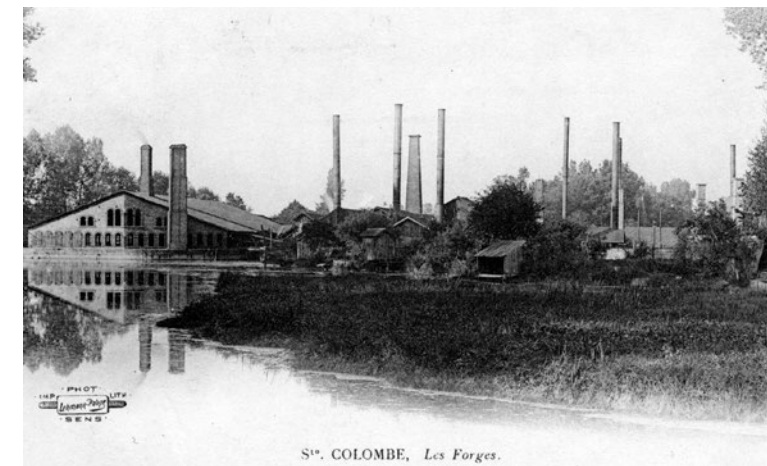
À l'époque moderne ce maillage d'agglomérations se maintient. Certaines se densifient notablement, se fortifient en réaction aux troubles qui émaillent cette période. Le territoire se développe sous l'impulsion d'une économie fondée sur l'exploitation et la transformation du minerai. Il devient un des principaux maillons de la production métallurgique en Europe, tout en conservant un aspect résolument rural. La seconde moitié du 19^e siècle voit périliter cette activité, concurrencée par les bassins miniers du Nord de la France. Les économies de substitutions n'enrayent pas l'exode rural, accentué par les chocs démographiques des guerres mondiales.



Le haut fourneau de la Thuillière (Auberive, 52), dont il ne reste aujourd'hui plus que la halle à charbon © Collection Particulière



La forge de Montmoyen (21), représentée par le peintre Etienne BOUHOT en 1823 © Musée du Pays Châtillonnais - Trésor de Vix



Les forges de Sainte-Colombe-sur-Seine (21) © Collection Particulière

UN HABITAT GROUPÉ, ADAPTÉ AU RELIEF

Le patrimoine bâti, regroupé en villages, participe aux ambiances du Parc national. Il se découvre de loin : point de mire visible à des kilomètres ou niché dans un écrin forestier. L'implantation et le développement des bourgs dépendent de la géographie (nature et exposition du terrain), de l'histoire (dynamiques de peuplement, conflits et stratégies de contrôle, mise en valeur des terres, voies de communications), de l'économie (disponibilité de ressources, qualité du terroir). La physionomie qu'ils en retirent constitue leur caractère et est un bien commun à préserver.



Le village de Giey-sur-Aujon (52) © Daniel GUILLEMIN



Le village de Gurgy-la-Ville (21), dans la vallée de l'Aubette
© Rozenn KREBEL



Le village de Voulaines-les-Templiers (21), dans la vallée de l'Ource
© Rozenn KREBEL

—● En vallée

De nombreux villages se sont développés au bord de cours d'eau, dans des vallées naissantes au relief marqué ou, à l'aval, dans un environnement plus ouvert. Dans ces configurations, le bâti s'étire le long des rues, sans réelles contraintes, remonte parfois le long des pentes en petits groupements de maisons. La forêt, toujours proche, constitue un arrière-plan plus qu'un écrin.



Le village de Chaumont-le-Bois (21) © Rozenn KREBEL

—● Au pied d'un coteau

Cette configuration est particulièrement observable dans l'ouest du territoire marqué par la *cuesta* châillonnaise : les villages se déploient en longueur, au pied d'un coteau. Abrités du vent, bénéficiant de sources, ils sont parfois adossés à un boisement. L'exposition et l'espace disponible sont propices à la présence de prairies, vergers, potagers ou jardins d'agrément situés dans le prolongement des maisons ; des vignes ont longtemps occupé ces coteaux.



Le village de Créancey (52)
© Daniel GUILLEMIN



Le village de Bugnières (52) © Rozenn KREBEL

—● En plaine ou en plateau

Les villages se déploient dans un espace ouvert et peu contraint par le relief. Le bâti, plus diffus, s'accompagne de jardins et vergers vite absorbés par les grandes cultures. La forêt, à l'arrière-plan, se trouve mise à distance malgré quelques bosquets persistants.



Le village de Louesme (21) © Rozenn KREBEL



Le village et l'ensemble castral de Grancey-le-Château (21)
© Parc national de forêts

—● En rebord de plateau ou en promontoire

Les villages perchés sont rares dans le Parc national de forêts, la topographie s'y prêtant peu. Certains présentent cette silhouette caractéristique : des maisons blotties les unes contre les autres, formant un ensemble assez dense en bordure de reliefs ; à la fois point de mire et point de vue sur le paysage environnant.



Le village de Colmier-le-Bas (52), sur un promontoire intermédiaire dominant l'Ource
© Parc national de forêts



Le village de Vaurois (Brémur-et-Vaurois, 21), en partie perché sur un banc rocheux dominant la Seine
© Parc national de forêts

Préserver la silhouette des villages

Préférer la densification du village à l'intérieur de ses limites et éviter les nouvelles constructions en périphérie pour limiter la consommation de terrains naturels ou agricoles.



En pied de coteau ou en promontoire : implanter le nouveau bâti en continuité ou en arrière du front bâti ancien, pour préserver les vues remarquables sur les villages et leur environnement.



CADRES DE VIE ET MANIÈRES D'HABITER

La morphologie des villages diffère selon leur implantation : un lien étroit existe entre le peuplement et les paysages illustrant l'interaction entre les humains et leur espace. On distingue les villages groupés des villages étendus auxquels s'ajoutent marginalement un habitat rural plus dispersé : fermes isolées et hameaux.

Le village de Châteauvillain (52) en 1812, alors « Ville-sur-Aujon » dont le parcellaire ancien est remarquablement stable... en dépit de la démolition du château au début du 19^e siècle (AD52 : 3P1-114)
© Archives départementales de la Haute-Marne

L'ORGANISATION DU VILLAGE

—● Les villages groupés

Très majoritaires, ils sont organisés autour d'un ou des bâtiments marquants qui en forment le centre : église, mairie, château. Les constructions s'étendent autour de ce pôle et entre les voies de communication. Ces villages présentent un parcellaire dense qui donne une impression de masse bâtie avec des maisons généralement mitoyennes.



Ils peuvent être délimités par une ancienne enceinte fortifiée, de simples murs ou encore par un réseau de parcelles liés aux activités nourricières : vergers, vignes, jardins potagers. Ces espaces cultivés forment une transition entre le village et la campagne environnante.



Le village d'Aignay-le-Duc (21), groupé autour de l'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul
© Parc national de forêts



Vue aérienne du village de Blessonville (52) ©IGNgeoportail

—● Les villages étendus ou villages rue

Moins nombreux, ils s'organisent le long d'une voie de communication ou d'un cours d'eau. Les constructions s'étirent le long de ces axes, le centre du village est moins marqué ; il existe généralement autour d'une église ou d'une place. Le parcellaire est plus lâche, le lien entre les différentes parties du village est moins organisé et moins contraint. Parfois, les habitations ou exploitations fonctionnent en îlots, séparés les uns des autres par des parcelles nourricières qui forment autant de transitions.



Le plan cadastral dit napoléonien du village d'Aubepierre-sur-Aube (52), dressé en 1813. Si aujourd'hui le village s'est étoffé, il a conservé cette logique de développement autour d'un axe structurant principal (AD52 : 3P2-22) © Archives départementales de la Haute-Marne



La ferme de Champagne, ancienne grange de l'abbaye de Longuay vers Aubepierre-sur-Aube (52) © Daniel GUILLEMIN

—● Les hameaux et habitations isolées

Quelques hameaux sont présents. Il peut s'agir d'un essartage médiéval qui ne s'est pas développé, ou d'un village ayant connu une déperdition de population importante. La présence d'une chapelle ou d'un prieuré rappelle parfois l'initiative de la fondation.

Plus courantes et petites que les hameaux, sont les constructions isolées, « en écart ». Ce sont souvent des fermes ou des granges, créées par exemple par des communautés monastiques cherchant à organiser le domaine de leur abbaye ; le territoire



Le hameau de Montrot (Arc-en-Barrois, 52) © Rozenn KREBEL



La ferme de Villarnon (Saint-Broing-les-Moines, 21) © Rozenn KREBEL



Le site de la Thuillière à Auberive (52), ancien haut-fourneau © Parc national de forêts



Le moulin Meusy, à l'écart du village de Dancevoir (52) © Parc national de forêts



L'ancienne abbaye de Longuy, entre Dancevoir et Aubepierre-sur-Aube (52)
© Jacques PHILIPPOT –
Région Grand Est,
Inventaire général

fournit des exemples établis au centre d'espaces de cultures ou en situation d'enclaves forestières. Ce sont parfois les abbayes elles-mêmes, en quête d'un *désert* où s'établir... loin des agglomérations existantes.

Nombreux sont également les moulins isolés, construits aux emplacements les plus propices du cours d'eau. Plus impressionnantes sont les exploitations métallurgiques ; si certaines se trouvaient en village, beaucoup ont été implantées en dehors, au plus près de la ressource (minerai, combustible, force hydraulique).



« Porte Madame » de l'ancienne enceinte urbaine de Châteauvillain (52), aujourd'hui dans le Parc aux daims
© Parc national de forêts

LES ÉLÉMENTS STRUCTURANTS DES VILLAGES

Le village est constitué de bâtiments représentatifs des besoins et activités des occupants, regroupés autour d'un centre (château, église, mairie). Il n'est pas que la somme de ces constructions ; c'est aussi une unité qui se définit par rapport à ses limites et sa relation à l'extérieur ; il est en outre constitué d'espaces non-bâtis (rues, places, mails, etc.) essentiels à son organisation et à la vie sociale.



L'ancienne porte de ville de Montsaugéon (Le Montsaugéonnais, 52) © Parc national de forêts



L'ancienne porte de ville à Grancey-le-Château (21)
© Parc national de forêts



L'ancienne porte de ville, flanquée de tours, à Salives (21) ©SRI-BFC

—● Les entrées et limites

Les entrées et limites du village définissent l'espace habité par rapport aux terres agricoles ou forestières.

Pour les villages les plus anciens, les entrées sont parfois constituées de portes aménagées dans le mur d'enceinte ou le franchissement d'un pont : Châteauvillain, Salives, Grancey-le-Château ou encore Montsaugéon gardent le souvenir de telles entrées monumentales. Pour d'autres, ces entrées ou limites restent lisibles dans la toponymie ou survivent à travers certaines constructions paysagères.



La « promenade des remparts » plantée d'arbres, à Vanvey (21)
© François POILLOTTE



Les arbres d'alignement et murs de clôture à l'entrée de Montigny-sur-Aube (21) © Bernard BONNEVIE



Entrée dans Arbot (52) par le pont franchissant l'Aube
© Parc national de forêts



Arbre isolé à l'entrée de Rouvres-sur-Aube (52)
© Parc national de forêts

Des éléments plus communs marquent aussi l'entrée des villages : des alignements d'arbres qui apportent abri et ombre, ainsi qu'une certaine monumentalité ; des arbres isolés majestueux ou encore des haies et murets en pierre sèche annonçant les premières habitations ou parcelles vivrières.



L'esplanade Lenet, à
Châtillon-sur-Seine (21)
©CollectionParticuliere



Le mail de Voulaines-les-Templiers (21) © Parc national de forêts

—● La voirie et les places

Les villages sont majoritairement desservis par une ou deux voies principales, complétées par des ruelles qui desservent l'habitat et les fermes. Les villes et les bourgs (Châtillon-sur-Seine, Châteauvillain, Arc-en-Barrois) ont un réseau plus dense, parfois hérité des rues et venelles médiévales dont elles conservent le nom.

Outre la voirie, on trouve des places, des mails, des esplanades ou des promenades utiles à divers rassemblements et activités.



Ruelle dans le vieux bourg de Châteauvillain (52)
© Parc national de forêts



La promenade entre-deux-eaux à Auberive (52) © Gregoire ZIBELL



La ruelle du Perthuis au Loup à Châtillon-sur-Seine (21)
© Jean-Louis COUDROT



Ruelle à Menesble (21) © Parc national de forêts

L'HABITAT, LES TYPES D'ARCHITECTURES TRADITIONNELLES

Les villages du Parc national de forêts sont majoritairement constitués de bâtiments à l'architecture traditionnelle ; cela leur confère en grande partie leur charme. Ces constructions sont variées : églises, bâtiments publics, maisons et demeures, fermes, anciennes industries, fortifications, moulins, etc.

Ce sont les types d'architecture liées à l'habitat qui sont les plus représentés. Leurs caractéristiques – formes, matériaux, ornements – sont étroitement liées aux besoins et moyens de leurs commanditaires ainsi qu'à l'époque de leur construction. Savoir repérer ces « familles d'architecture » permet de mieux comprendre l'organisation d'un ensemble bâti et d'identifier son originalité ; autant d'éléments indispensables afin d'élaborer un projet de restauration.



Détails d'architectures du Moyen Âge et du début de l'époque moderne à Châtillon-sur-Seine, Lignerolles, Menesble (21) et Arc-en-Barrois, Châteauvillain (52)
© Parc national de forêts



Les maisons, demeures et fermes traditionnelles qui nous sont parvenues datent majoritairement du 17^e au 19^e siècles, période de prospérité et d'expansion des villages. Certaines appartiennent à des périodes plus anciennes, comme l'indiquent des détails architecturaux : porte, fenêtre, tourelle... L'observation attentive d'un édifice en révèle généralement beaucoup sur son histoire et son évolution.

LA MAISON RURALE



Composition traditionnelle d'une maison rurale © Parc national de forêts

Les maisons rurales sont de petits édifices de volumétrie simple, implantés sur rue ou en léger retrait. Elles sont liées aux métiers de l'agriculture ou de l'artisanat ; elles peuvent être accompagnées d'un atelier ou d'une remise, sans les dépendances qui caractérisent les fermes. Elles s'élèvent généralement sur un à deux niveaux (un rez-de-chaussée et un comble), parfois trois si la topographie se prête à la création d'une cave. Les façades sont animées par les ouvertures, notamment la porte d'entrée flanquée d'une fenêtre, d'une gargouille d'évier ou de quelques



Maisons rurales jumelles d'ouvriers à Rochefort-sur-Brévon (21) © Parc national de forêts



Maison rurale à Rochetaillée (52)
© Parc national de forêts



Maison rurale à Aubepierre-sur-Aube (52)
© Parc national de forêts



Deux maisons
rurales accolées
à Coupray (52)
© Parc national
de forêts

marches d'escalier. Les maçonneries de calcaire sont enduites ou à pierre vue*. Le toit compte deux pans et une souche de cheminée unique correspondant au foyer de la salle commune.

Cette composition très simple alimente d'autres types d'habitats : couplée à un bief et à des équipements techniques la maison rurale se fait moulin. Dupliquée en série sous un même toit, elle devient logis d'ouvriers au voisinage d'une usine métallurgique, etc.

LA FERME ET LES BÂTIMENTS AGRICOLES



Ancienne ferme à Rochefort-sur-Brévon (21)
© Parc national de forêts

Composition traditionnelle
d'une ferme



Ancienne ferme à Vauxbons (52)
© Parc national de forêts

Les fermes sont généralement constituées d'un logis, d'une grange, d'une étable et d'autres dépendances (remise, poulailler, toit à porc, pigeonier, four à pain, etc.). Ces éléments sont articulés de manière variée : il peut s'agir d'un bâtiment unique où tout est juxtaposé, ou de bâtiments disposés autour d'une cour.

Le logis s'élève souvent sur trois niveaux : un rez-de-chaussée (qui peut être surélevé en présence d'une cave), un étage et un comble. Les façades sont volontiers enduites, en particulier lorsque l'habitation constitue un bâtiment à part entière. Sinon, comme pour les dépendances, les maçonneries de calcaire sont plus simplement

jointoyées à pierre vue*. Les ouvertures sont alignées verticalement, en travées régulières, et la porte d'entrée (parfois à demi-vitrée) est couplée à une fenêtre. Les menuiseries sont dotées de petit-bois et d'au moins 6 carreaux ; elles sont pourvues de volets battants pleins ou à persiennes. La grange dispose d'une large porte couverte d'un grand linteau en bois ou d'un arc surbaissé en pierre. Les autres dépendances sont ajourées de petites ouvertures, selon les nécessités d'accès ou les animaux qu'elles abritent. La toiture des bâtiments, dont les extrémités peuvent être abattues en croupe ou demi-croupes, constitue entre un tiers et la moitié de leur hauteur. La souche de cheminée en pierre du logis peut surmonter le pignon ou un mur de refend.



Dépendance agricole à Aulnoy-sur-Aube (52) © Parc national de forêts



Ancienne ferme à Dancevoir (52) © Parc national de forêts

LA MAISON DE BOURG



Composition traditionnelle d'une maison de bourg.

La maison de bourg est généralement mitoyenne ; elle est construite en cohérence avec le front bâti auquel elle appartient (l'îlot, la rue) et qui peut exercer une certaine contrainte sur son développement. Dans les bourgs au bâti dense, elle occupe une parcelle étroite qui peut comprendre une courette ou un petit jardin établi sur l'arrière. Elle dispose de deux ou trois niveaux auxquels s'ajoute fréquemment une cave. Les façades sont enduites, la pierre est rarement laissée apparente... sauf bien sûr dans le cas de maçonneries en pierres de taille. Les ouvertures sont alignées verticalement, en deux ou trois (et jusqu'à cinq) travées régulières. La porte d'entrée, parfois à doubles vantaux, est souvent



Maison à devanture ancienne, à Recy-sur-Ource (21) © Parc national de forêts



Succession de maisons de bourg à Arc-en-Barrois (52) © Parc national de forêts

à demi vitrée, éventuellement dotée d'une grille en fer forgé ou en fonte. Les fenêtres sont divisées au moyen de petit-bois ; elles sont pourvues de volets battants à persiennes ou pleins, peints. Le comble, logeable, est plus haut que dans une maison rurale ou une ferme ; il est doté de vraies fenêtres, aux proportions réduites. Lorsque le rez-de-chaussée accueille un magasin, la façade peut être doublée d'une devanture de bois rompant avec la composition des étages. Dans les maisons les plus soignées, un bandeau de pierre horizontal peut délimiter les différents niveaux ; de même, une corniche souligne éventuellement la base du toit. La maison de bourg est couverte d'un toit à deux pans, parfois à croupe ou demi-croupe, voire à quatre pans. Il est indépendant

ou au contraire établi dans la continuité des toits des maisons voisines ; de même, les conduits et souches de cheminée peuvent être communs. Dans le cas d'un parcellaire moins dense ou moins contraint par la topographie, la maison de bourg se libère volontiers de la mitoyenneté stricte tout en conservant l'essentiel de ces caractères architecturaux.

Elle s'accompagne ainsi plus facilement de dépendances, liées par exemple à une activité artisanale. Lorsqu'elle est établie en retrait de la rue, la maison se dote d'un jardin et adopte à l'occasion une clôture en ferronnerie.



Maison à jardin de présentation à Recy-sur-Ource (21)
© Parc national de forêts



Succession de maison de bourg à Châtillon-sur-Seine (21) © Parc national de forêts



Maison de bourg avec dépendances à Giey-sur-Aujon (52) © Parc national de forêts



Détail d'un portail d'une demeure de Châtillon-sur-Seine (21) © Parc national de forêts



Une demeure et son parc à Aubepierre-sur-Aube (52) © Parc national de forêts



La clôture d'un hôtel particulier à Châtillon-sur-Seine (21) © Parc national de forêts

LA DEMEURE, LE CHÂTEAU

Cette famille d'architecture regroupe les maisons bourgeoises, les hôtels particuliers et les châteaux ; elle prend des formes plus variées, en fonction des moyens du commanditaire et de l'époque de construction qui introduisent davantage de variations dans la composition et le style architectural. Mais des similitudes existent malgré tout, dans l'organisation d'ensemble et l'environnement paysager notamment : qu'elles soient en ville, en village ou en écart, ces demeures sont souvent associées à un parc paysager et

retranchées derrière un mur de clôture. L'entrée se démarque au moyen de portails aux ferronneries ou menuiseries très élaborées. Dans certains bourgs au parcellaire dense, c'est un jardin d'agrément plus simple ; mais l'édifice, aligné sur le front de rue ou en léger retrait ne renonce pas pour autant à se démarquer par son architecture, la présence d'un jardin dit de présentation (lorsqu'il est intercalé entre le logis et la voirie), ou l'élégance de sa clôture. Ces demeures sont constituées d'un imposant bâtiment d'habitation et peuvent être complétées de plusieurs dépendances (remise ou carrosserie, écurie, orangerie, maison de gardien, colombier, etc.).

Lorsque l'architecture est classique ou néoclassique, la composition est assez symétrique : les demeures s'élèvent généralement sur trois niveaux et possèdent entre trois et cinq travées ; le centre de la façade est magnifié par un escalier, un perron, un balcon. Les élévations ont un rythme harmonieux et régulier. Mises en scène, elles présentent une architecture rythmée par des corniches, des bandeaux, des dossierets, des encadrements d'ouvertures moulurés, etc. Les façades sont enduites, à moins que l'appareil ne soit constitué de la pierre de taille ou des alternances de matériaux (pierre/brique).



Une demeure, ancienne maison forte, à Vauxhautes-sur-Aube (21) © Parc national de forêts

Elles sont couvertes de toitures à volumes complexes (deux, quatre pans, parfois à brisis), en tuiles plates ou en ardoise, rythmées de souches de cheminées, de lucarnes en pierre de taille ainsi que d'ornements de faîtage en zinguerie ou en terre cuite.

Il n'est pas rare de trouver des demeures dont la construction remonte à la fin du Moyen Âge ou au début de l'époque moderne. D'autres principes architecturaux prévalent alors, comme la présence d'une tourelle d'escalier extérieure desservant un étage « noble ». Dans ces édifices, la composition est moins régulière et symétrique qu'à l'époque classique ou néo-classique, les ouvertures sont moins nombreuses mais restent imposantes avec la prédominance des fenêtres à *croisées** par exemple. Les façades sont ornées de sculptures habillant les baies, rehaussant les corniches ou prenant la forme de gargouilles.



L'orangerie du château de Crépan à Prusly-sur-Ource (21) © DanWALKER



La façade d'une demeure d'Aisey-sur-Seine (21) © Parc national de forêts

Boîte à outils

LE GLOSSAIRE

On parle d'appareil pour qualifier l'agencement et le module des pierres d'une maçonnerie : grand appareil de pierres de taille, **appareil** de moellons, appareil assisé (rangs de pierres alignés), etc.

1 l'**appui** d'une fenêtre est la pierre formant la limite inférieure de la baie (par opposition au linteau).

2 Dans un toit à plus de deux pans (croupe, toit en pavillon, etc.) les **arrêtiers** sont les lignes saillantes formées par la jonction des pans.

La **baie** est l'ouverture pratiquée dans un mur pour aménager une porte ou une fenêtre.

Un **bandeau** est une moulure de pierre qui court le long d'une façade et délimite visuellement deux niveaux.

Le **bardage** est une cloison réalisée à l'aide de planches, traditionnellement disposées verticalement. La jonction des planches peut être recouverte d'une planche moins large appelée **couvre-joint**.

3 Aux angles d'un bâtiment apparaissent parfois de grosses pierres entrecroisées – les **chaînes d'angles** – qui renforcent la liaison des murs. Dans certains cas elles ne sont pas enduites (ou sont redessinées).

4 Le **chasse-roue** est une pierre légèrement oblique disposée en pied de façade de manière à éloigner les roues des voitures ou charrettes des angles du bâti ou des portes.

5 Les **contrevents** sont des menuiseries pleines ou à persiennes (lamelles obliques) en bois (plus récemment en métal) qui occultent les fenêtres d'un bâtiment (on les appelle improprement volets, qui sont leurs équivalents intérieurs).

6 La **corniche** est une moulure horizontale qui marque la base du toit.

7 La toiture est dite à **croupe** lorsque son extrémité est abattue en oblique. On parle de demi-croupe lorsque cet abattement s'interrompt à mi-hauteur.

8 Le **dauphin** est la base, généralement en fonte, de la gouttière.

9 La **devanture** est la façade d'un commerce, souvent cantonnée au rez-de-chaussée d'un bâtiment. En menuiserie ou en maçonnerie, elle est généralement très vitrée et intègre une enseigne.

10 L'**épi de faîtage** est l'ornementation en terre cuite ou en métal disposée sur un toit, généralement à la jonction du faîtage et d'arrêtiers, ou pour orner une lucarne.

11 Le dernier niveau d'une maison est qualifié d'**étage d'attique** (logeable) ou de **comble à surcroît** (stockage) lorsqu'il est moins haut que ceux qui le précèdent.

12 Le **faîtage** du bâtiment correspond à la ligne de sommet de son toit.

13 Le **garde-corps** est une grille, généralement en ferronnerie et support d'ornementation, qui habille la partie inférieure d'une baie pour protéger de la chute.

14 Le mur **gouttereau** forme le long côté d'un bâtiment

15 L'**imposte** est le vitrage fixe situé en partie supérieure d'une porte et intégré à son dormant.

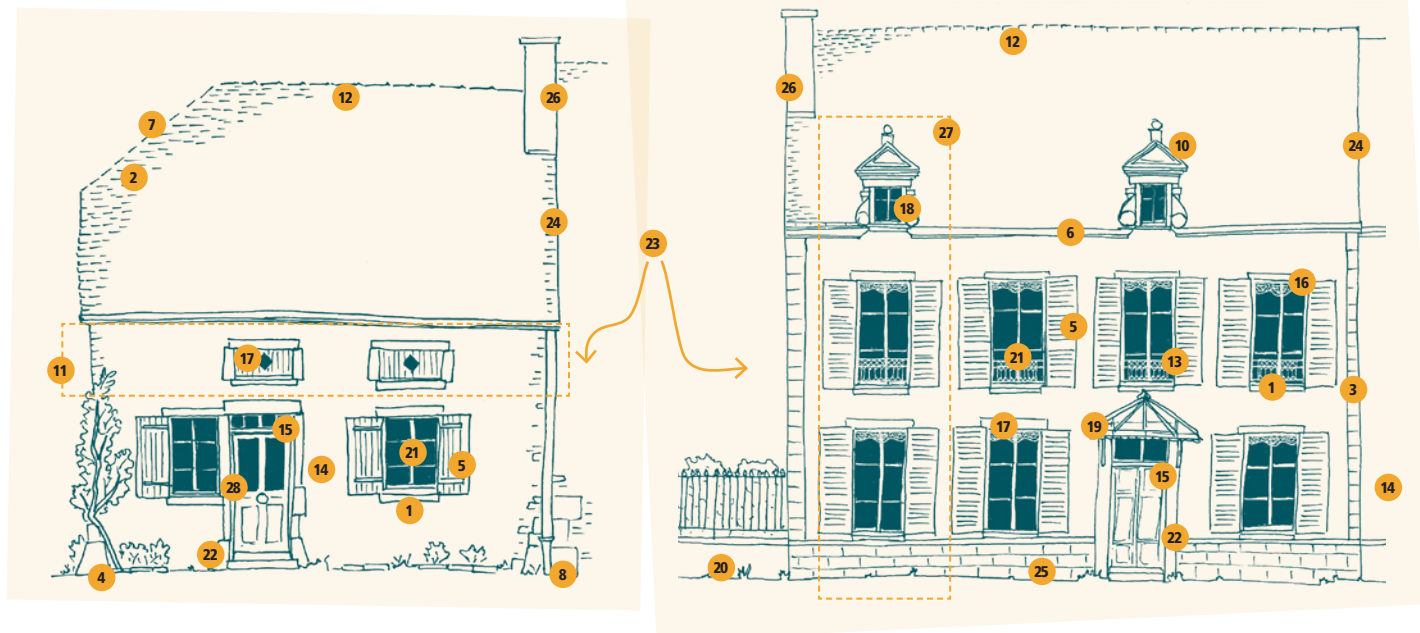
16 Le **lambrequin** est un ornement en bois ou en métal, parfois ajouré, qui orne la partie supérieure d'une baie ou la base d'une toiture.

17 Le **linteau** couvre une baie. Il est en pierre ou en bois.

18 La **lucarne** est une fenêtre incluse dans la toiture d'un bâtiment, de manière partielle (lucarne « passante ») ou en totalité (lucarne « engagée »). Elle dispose d'un **fronton** lorsque sa face est maçonnée et couverte d'un toit à deux pans, ou est dite à **capucine** quand son toit dispose de trois pans.

19 La **marquise** est le petit toit, formé d'une ossature métallique recouverte de zinc ou de vitres, qui couvre une porte d'entrée.

20 Le **mur bahut** désigne la partie maçonnée d'un muret, généralement surmontée d'une ferronnerie (ou des piliers d'un petit toit en appentis).



ESPACES PROTÉGÉS, ESPACES DU PARC

—• Espaces protégés :

- **Monument historique** : édifice, jardin, objet présentant un intérêt patrimonial remarquable (historique, architectural, artistique, technique, scientifique) qui justifie sa protection. Deux niveaux de protection existent – le classement ou l'inscription – qui ont chacun un niveau de préservation et d'exigence spécifique.
- **Site patrimonial remarquable** : espace d'une ville, d'un village ou d'un quartier présentant un intérêt architectural, artistique, archéologique ou paysager remarquable et justifiant sa protection. Dans le Parc national de forêts, en 2025, seules les communes de Châteauvillain et Le Montsaugonnais disposent d'un SPR.
- **Abords de Monument historique** : zone située autour d'un MH dans laquelle certains travaux sont soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France. Cette zone tampon concourt à la préservation de la qualité architecturale et paysagère dans les environs d'un Monument historique.
- **Sites protégés** : élément ponctuel ou zone naturelle présentant un intérêt pittoresque, artistique, historique, scientifique, ou encore légendaire justifiant sa protection. Dans le Parc national, en 2025, des secteurs comme la butte de Taloison (Bay-sur-Aube), les gorges de la Vingeanne (Aprey), la Promenade entre deux eaux (Auberive) ou le cirque de la Coquille (Etalante) sont des sites protégés. A l'image des Monuments historiques, deux niveaux de protection existent (classés ou inscrits) encore.
- **Aire d'adhésion du Parc national** : zone composée du territoire des communes qui choisissent d'adhérer à la charte du Parc national et s'engagent à mettre ses actions en œuvre dans une perspective de valorisation des patrimoines et de développement durable.
- **Cœur du Parc national** : zone de protection forte des patrimoines naturels, culturels et paysagers d'un parc national. Le Cœur dispose d'une réglementation spécifique qui concerne certains travaux ou activités.



21 Les **petit-bois** divisent un vitrage ; historiquement ils supportent les différents carreaux de verre d'une fenêtre.

22 Le **piédroit** ou **jambage** d'une baie correspond au montant vertical.

23 Le **mur pignon** forme le petit côté d'un bâtiment ; sa partie haute a le profil triangulaire du toit (sauf lorsque ce dernier présente une « croupe »).

24 La **rive** du toit est sa bordure qui repose sur les « pignons » (le pan de mur au profil triangulaire).

25 Le **soubassement**, en léger débord, constitue le pied de la façade. Il est en pierre de taille ou de couleur plus sombre que le reste de l'enduit

pour mieux résister aux salissures ou aux chocs.

26 La **souche de cheminée** est le conduit maçonné émergeant du toit.

Les tavaillons, bardeaux ou essentes sont des planchettes de bois, fendues ou sciées, utilisées en toiture (comme des tuiles) ou en bardage.

27 Les façades sont généralement composées de **travées**, formées par la superposition d'ouvertures aux différents niveaux, qui donnent régularité et symétrie.

28 Le **trumeau** désigne la partie généralement étroite d'un mur comprise entre deux baies : par exemple la porte d'entrée et la fenêtres qui la jouxte."

Boîte à outils

BIEN S'ENTOURER

La restauration du bâti ancien donne parfois l'impression d'une discipline régie par la contrainte...

Alors qu'elle est riche de nombreux acteurs et ressources pour guider les porteurs de projets : conseils techniques, aides financières, voici regroupés les partenaires clefs d'une restauration réussie.

ORGANISME

TYPE DE CONSEIL OU D'INTERVENTION

	Technique	Financier	Réglementaire	Approche...
SERVICES DE L'ÉTAT, COLLECTIVITÉS				
Parc national de forêts *	✓	✓	✓ (en Cœur)	Généraliste : patrimoniale et écologique
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP)*	✓	✓	✓	Patrimoniale
Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH)	✓	✓		Rénovation énergétique
Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)	✓			
Régions		✓		Généraliste
Départements	✓	✓		Généralistes, surtout à destination des communes
Communautés de communes *			✓	Droit du sol, règles d'urbanisme
Communes *			✓	
ORGANISMES PROFESSIONNELS				
CAUE de Côte-d'Or et de Haute-Marne	✓			Conseil généraliste
Chambre des métiers et de l'artisanat	✓			Promotion des métiers de l'artisanat et des entreprises
Ordre des architectes	✓			Fédération et promotion des architectes
Conservatoire des espaces naturels de Champagne-Ardenne (Haute-Marne)	✓			Diagnostic de la biodiversité associée au bâti
Société d'histoire naturelle d'Autun (Côte-d'Or)	✓			
Ligue de protection des oiseaux	✓			
ASSOCIATIONS ET FONDATIONS SPÉCIALISÉES				
Fondation du patrimoine	✓	✓		Patrimoniale
Villages anciens, Villages d'avenir	✓			
Maisons paysannes de France	✓			
La demeure historique	✓			
Vieilles maisons françaises	✓			
La Sauvegarde de l'art français	✓	✓		

Boîte à outils — DE L'ORDRE DANS SES IDÉES

COMMENT ORGANISER SON PROJET ?

Vous souhaitez restaurer un bâtiment ancien mais ne savez pas forcément par où commencer ? Voici quelques recommandations pour bien organiser les différentes étapes du projet et éviter contretemps et mauvaises surprises.

■ **Réaliser un état des lieux global du bâtiment :** sanitaire, patrimonial, thermique, etc.

OBJECTIF / Clarifier tous les enjeux : problèmes à résoudre, caractères à préserver, marges d'amélioration, etc. (cf. partie 3)

✓ **Solliciter les conseils du CAUE, et/ou faire appel à un maître d'œuvre.**

Attention ! Sauter cette étape fait prendre le risque de déboires futurs...

■ **Définir le programme de travaux**

OBJECTIF / Faire le point sur les aménagements souhaités, compte tenu de l'usage projeté du bâtiment.

Le recours à un maître d'œuvre aide à bien jauger les solutions techniques, à articuler chaque poste de travaux, mais aussi leur phasage dans le temps pour bien prendre en compte les moyens disponibles. Le recours à un architecte est parfois obligatoire (+ de 150m²).

- ✓ Se renseigner sur les **aides financières disponibles**.
- ✓ Demander un « **certificat d'urbanisme opérationnel (CU)** ». Il permet de savoir si ces travaux sont autorisés
- ✓ S'inscrire à une permanence de conseil pour connaître les éventuelles obligations (matériaux, couleurs, etc.) et mises aux normes nécessaires.

■ **Solliciter des devis auprès d'entreprises**

OBJECTIF / Chiffrer les travaux sur la base de l'état des lieux et du programme établi.

Demander **plusieurs avis et devis** pour s'assurer de la cohérence des prestations qui sont proposées. Le maître d'œuvre apportera un avis éclairé.

La connaissance du coût des travaux permet de **solliciter des aides financières**. Ne signer aucun devis avant leurs acceptations !

- ✓ **Déposer une demande d'autorisation d'urbanisme.** Une fois les solutions techniques et les matériaux validés faire, le cas échéant, votre demande d'autorisation d'urbanisme.
- ✓ **Confirmer la commande à l'entreprise** une fois l'autorisation obtenue.

■ **Réaliser les travaux**

OBJECTIF / Garantir le respect du projet initial

Un maître d'œuvre facilite le suivi des travaux. À défaut, s'assurer que les **prestations sont bien conformes** au devis et le résultat final satisfaisant.

Penser à bien faire état de l'achèvement et de la conformité des travaux en mairie (DAACT).

Boîte à outils ———• LES RÈGLES DU JEU

QUELLES DÉMARCHES ENTREPRENDRE, DANS QUEL CADRE ?

Depuis le 19^e siècle se développe en France une conscience patrimoniale qui perdure. La législation qui encadre les travaux en est le reflet. Sur le territoire du Parc national dont les villages ont conservé une grande homogénéité, ces règles d'urbanisme ou patrimoniales concourent à préserver la qualité architecturale et paysagère. En les respectant, chacun contribue à transmettre un héritage et un cadre de vie préservé.

Si quelques menus travaux sont dispensés de formalité, la majeure partie nécessite une démarche administrative. Ce délai peut s'intégrer de manière fluide au déroulement d'un projet, sans générer frustrations ni retards inutiles. Tout est affaire d'anticipation !

Voici quelques exemples pour mémoire, qui ne dispensent pas de vérifier en mairie ou auprès du CAUE de votre département au cas par cas.

DÉPÔT DU DOSSIER EN MAIRIE
(au format papier ou numérique)



INSTRUCTION PAR LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES OU LES COLLECTIVITÉS

Vérification de la conformité du projet avec les règles du Plan local d'urbanisme, de la Carte communale, du Règlement national d'urbanisme, etc.

Délai maximum :

- Déclaration préalable (DP) : **1 mois**
- Permis de construire (PC) : **2 mois (parfois 3)**
- Permis de démolir (PD) : **2 mois**
- Permis d'aménager (PA) : **3 mois**



RETOUR À LA SIGNATURE DU MAIRE



RETOUR AU DÉCLARANT



Demande d'avis



AUX ABORDS D'UN MONUMENT HISTORIQUE OU DANS UN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE,

Demande d'un avis à l'architecte des bâtiments de France. Vérification de la conformité du projet avec la préservation de l'environnement du MH.

Délais majorés pour instruction.

CŒUR DE PARC NATIONAL

Demande d'un avis *conforme* au directeur du Parc national. Vérification de la conformité du projet avec les règles du Cœur de PN (préservation des patrimoines naturels et culturels)

Délais : majoration d'1 mois pour une Déclaration préalable (DP), 4 mois pour un Permis de construire (PC)/Permis de démolir (PD)/Permis d'aménager (PA).

JE SOUHAITE RÉALISER DES TRAVAUX...	EN ESPACE URBAIN ORDINAIRE	EN ESPACE PROTÉGÉ
	IL M'EST NÉCESSAIRE ...	
TRAVAUX D'ENTRETIEN NORMAL, SANS MODIFICATIONS EXTÉRIEURES	Pas de formalité si réfection identique (sans modification d'aspect extérieur).	
CHANGER LA TEINTE DES MENUISERIES ET FERRONNERIES	Déclaration préalable de travaux.	
POSER UN CHÂSSIS DE TOIT	Déclaration préalable de travaux.	
CRÉER UNE NOUVELLE OUVERTURE (OU EN CONDAMNER UNE EXISTANTE)	Déclaration préalable de travaux.	
RAVALEMENT DE FAÇADE	Déclaration préalable de travaux en cas de modification de l'aspect extérieur	Déclaration préalable de travaux.
INSTALLER UNE POMPE À CHALEUR EN FAÇADE, POSER DES PANNEAUX SOLAIRES OU PHOTOVOLTAÏQUES	Déclaration préalable de travaux.	
AMÉNAGER DES COMBLES SANS MODIFICATION DE STRUCTURE NI DE DESTINATION	Pas de formalité.	
AMÉNAGER DES COMBLES AVEC MODIFICATION DE STRUCTURE ET/OU DE DESTINATION.	Permis de construire.	
CHANGER L'USAGE D'UN BÂTIMENT : GRANGE EN HABITAT, HABITAT EN COMMERCE, ETC.	Déclaration préalable de travaux pour le changement de destination mais permis de construire si le changement de destination s'accompagne d'une modification de la surface ou de la façade/toiture du bâtiment.	
CONSTRUIRE UNE VÉRANDA.	Déclaration préalable de travaux ou permis de construire selon l'emprise au sol. Recours à un architecte si la surface totale de plancher dépasse 150m².	
CONSTRUIRE UN ABRI POUR SA VOITURE	Déclaration préalable de travaux ou permis de construire si la surface est supérieure à 20m².	
CONSTRUIRE UN MUR DE CLÔTURE.	Pas de formalité en dessous de 2m, sauf en cas de document d'urbanisme ou de disposition particulière de la commune ; déclaration préalable de travaux fortement conseillée quel que soit le projet et obligatoire si hauteur > 2m.	Déclaration préalable quelle que soit la hauteur.
DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT	Pas de formalité (sauf si la commune a instauré le permis de démolir par délibération).	Permis de démolir.
CONSTRUCTION D'UNE MAISON NEUVE.	Permis de construire. Recours à un architecte si la surface totale de plancher dépasse 150m².	
CONSTRUCTION D'UNE EXTENSION (LIMITÉE) À SA MAISON	Déclaration préalable de travaux en deçà de 20m², permis de construire au-delà. Recours à un architecte si la surface totale de plancher dépasse 150m²	Déclaration préalable de travaux.
CONSTRUIRE UN ABRI DE JARDIN	Déclaration préalable entre 5m² et 20m². Permis de construire au-delà.	
CONSTRUIRE UNE PISCINE	Déclaration préalable entre 10 et 100m². Permis de construire au-delà.	Déclaration préalable jusqu'à 100m². Permis de construire au-delà.

Boîte à outils

LA RÉNOVATION THERMIQUE

Vous souhaitez réhabiliter un édifice, dans l'objectif que ce ne soit plus une passoire thermique et qu'il soit adapté au « confort moderne » ?

Vous avez pour cela consulté des acteurs spécialisés dans la rénovation, notamment énergétique ?

Mais avez-vous bien vérifié que ces solutions sont adaptées au comportement spécifique du bâti ancien en général et de votre maison en particulier : il n'existe pas de recette standard et certaines solutions prêtes à l'emploi peuvent se révéler néfastes.

Les combles abritent parfois oiseaux ou chiroptères, **des mesures de protection** sont à prendre.

Ventiler et isoler les combles permet d'éviter les surchauffes en été et de créer un espace tampon en hiver propice à l'ensemble du bâtiment.

Les persiennes et contrevents apportent isolation en hiver et évitent la surchauffe des vitrages en été.

Le bâti ancien possède généralement d'importantes surfaces de toiture : installer une cuve de récupération des eaux pluviales permet d'optimiser sa consommation.

Les constructions mitoyennes limitent les façades froides et donc les déperditions.

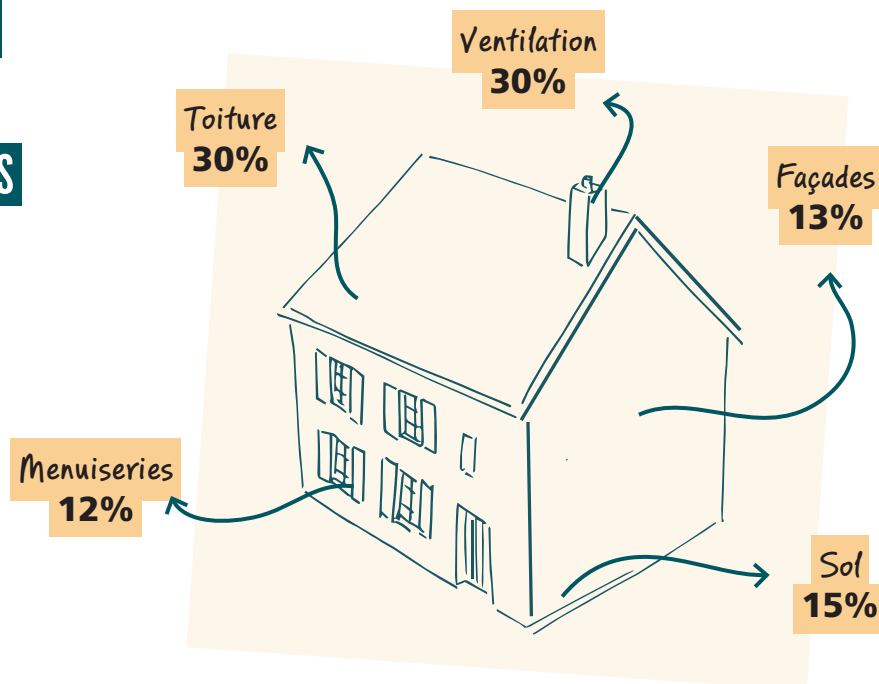
RÉPARTITION

DES

DÉPERDITIONS

DANS LE

BÂTI ANCIEN





Les volets intérieurs améliorent le confort en été comme en hiver. En effet, la température des parois participe à la température ressentie à l'intérieur.

Isoler les murs par l'intérieur pour permettre à l'humidité présente dans les maçonneries de s'évacuer vers l'extérieur.

Les maçonneries en pierre et en terre-cuite apportent une inertie au bâti : ils restituent la chaleur ou la fraîcheur accumulée.

L'isolation par l'extérieur et les revêtements de sols imperméables aux abords du bâti ancien enferment l'humidité du sol et la conduisent vers l'intérieur du bâti, source de pathologies dans les maçonneries et les espaces intérieurs. Ils sont à proscrire !

L'isolation par l'extérieur masque les éventuels décors architecturaux et banalise le bâti ancien.

Ventiler la cave en évitant la pose de fenêtre dans les soupiraux, pour éviter que l'humidité remonte dans les parties habitées.

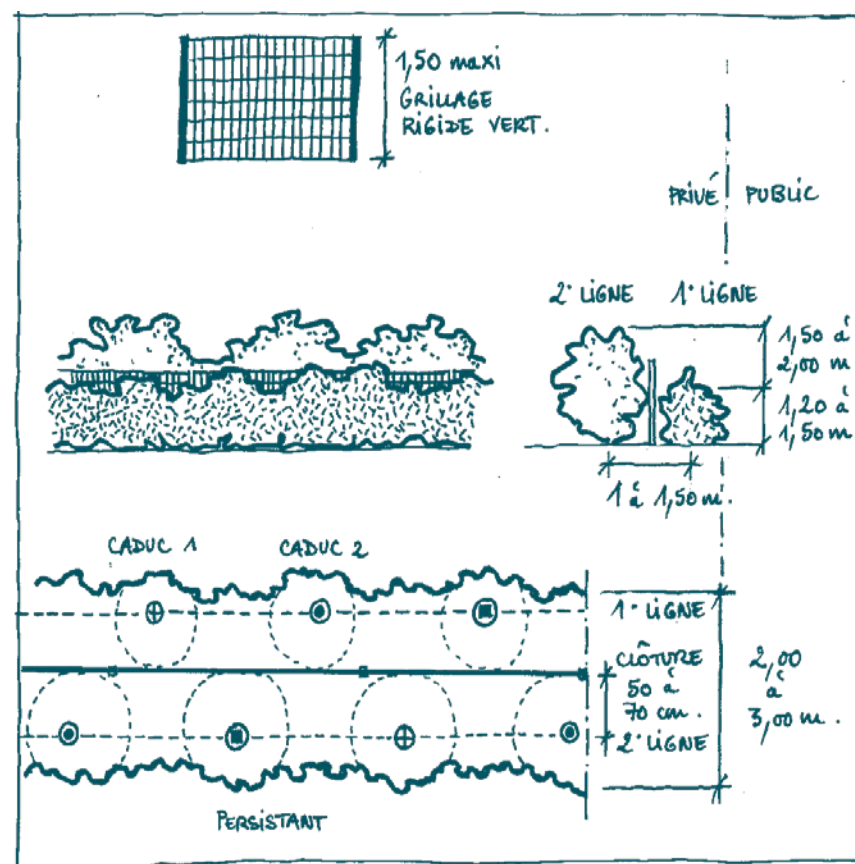
Voir la rubrique
relative au
confort intérieur
> p.84

Voir la rubrique
relative
aux enduits
> p.54

Boîte à outils ——— PLANTER DES HAIES ET DES ARBRES

Vous constaterez tout au long de ce guide combien l'architecture traditionnelle est liée à son environnement naturel et notamment aux végétaux présents en village sous différentes formes : plantes d'agrément en jardins, arbustes palissés, haies vives en limite de parcelle, arbres isolés ou d'alignements, vergers, etc. Il n'est pas toujours aisé de savoir quelles plantes choisir, et pour quels usages. Voici quelques recommandations d'essences adaptées au territoire, ainsi que des techniques de plantation pour un cadre paysager de qualité.

Les essences proposées ci-après sont adaptées en village. Attention : en Cœur de Parc national cette liste peut être plus restreinte et nécessiter une demande d'autorisation.



Technique Plantation Haie © Villages anciens, Villages d'avenir

La plantation s'effectue sur deux lignes en quinconce espacées de 50 à 70 cm. Le garnissage sera un peu long à obtenir mais les espèces vigoureuses ne se gêneront pas à terme et fleuriront mieux qu'en plantation serrée. La plantation peut aussi se faire sur une seule ligne avec les plants tous les 30 à 40 cm. Dans ce cas les branchages s'entrecroisent. Le garnissage sera dense et la clôture vite assurée.

Il est possible de rompre l'uniformité d'une haie en laissant un sujet se développer (arbuste à fleurs, arbre fruitier ou de haute tige).



3 Aubépine monogyne © Romaric Leconte



9 Camérisier des haies © Romaric Leconte



15 Chevreuille des bois © Romaric Leconte



18 Cornouiller mâle © Romaric Leconte



8 Bourdaine © Romaric Leconte



11 Cerisier Sainte-Lucie © Anne Laforest



16 Clématite blanche © Arjen



20 Cytise © Pavel M.

1 Alisier blanc <i>Sorbus aria (L.) Crantz</i> Sol : plutôt sec Exposition : Ensoleillé Taille adulte : 3-20m	5 Aulne glutineux <i>Alnus glutinosa (L.) Gaertn.</i> Sol : Humide Exposition : Ensoleillé Taille adulte : 20-30m	9 Camérisier des haies <i>Lonicera xylosteum L.</i> Sol : Moyen Expo. : Demi-ombre à ensoleillé Taille adulte : 1-2m	13 Chêne pédonculé <i>Quercus robur L.</i> Sol : Tous Exposition : Ensoleillé Taille adulte : 25-35m	17 Cormier <i>Sorbus domestica L.</i> Sol : Sec Expo. : Demi-ombre à ensoleillé Taille adulte : 5-20m
2 Alisier torminal <i>Sorbus torminalis (L.) Crantz</i> Sol : Moyen à sec Exposition : Plutôt ensoleillé Taille adulte : 20-25m	6 Bouleau pubescent <i>Betula pubescens Ehrh.</i> Sol : Humide Exposition : Ensoleillé Taille adulte : 10-15m	10 Camérisier noir <i>Lonicera nigra L.</i> Sol : Plutôt humide Exposition : Plutôt humide Taille adulte : 0.5-1.5m	14 Chêne sessile <i>Quercus petraea Liebl.</i> Sol : Plutôt sec Exposition : Demi-ombre Taille adulte : 20-40m	18 Cornouiller mâle <i>Cornus mas L.</i> Sol : Plutôt sec Expo. : Demi-ombre à ensoleillé Taille adulte : 5-12m
3 Aubépine à deux styles <i>Crataegus laevigata (Poir.) DC.</i> Sol : Moyen Expo. : Demi-ombre à ensoleillé Taille adulte : 2-3m	7 Bouleau verruqueux <i>Betula pendula Roth</i> Sol : Plutôt sec Exposition : Ensoleillé Taille adulte : 15-25m	11 Cerisier de Sainte-Lucie <i>Prunus mahaleb L.</i> Sol : Sec Exposition : Ensoleillé Taille adulte : 1-4m	15 Chèvrefeuille des bois <i>Lonicera periclymenum L.</i> Sol : Tous Expo. : Demi-ombre à ensoleillé Taille adulte : 1-4m	19 Cornouiller sanguin <i>Cornus sanguinea L.</i> Sol : Plutôt sec Expo. : Demi-ombre à ensoleillé Taille adulte : 2-5m
4 Aubépine monogyne <i>Crataegus monogyna Jacq.</i> Sol : Tous Expo. : Demi-ombre à ensoleillé Taille adulte : 2-10m	8 Bourdaine <i>Frangula alnus Mill.</i> Sol : Humide Expo. : Demi-ombre à ensoleillé Taille adulte : 1-5m	12 Charme <i>Carpinus betulus L.</i> Sol : Moyen Expo. : Demi-ombre à ombre Taille adulte : 10-25m	16 Clématite vigne blanche <i>Clematis vitalba L.</i> Sol : Tous Exposition : Ensoleillé Taille adulte : 8m/l	20 Cytise <i>Laburnum anagyroides Medik.</i> Sol : Plutôt sec Expo. : Demi-ombre à ensoleillé Taille adulte : 2-8m



21 Epine-vinette © Romaric Leconte



27 Genévrier © Romaric Leconte



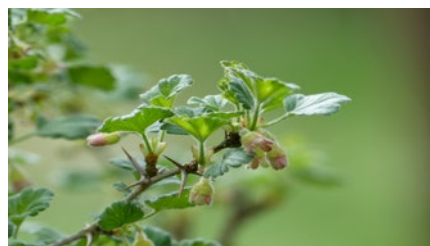
30 Houblon © Morgan McKenzie



34 Nerprun purgatif © Romaric Leconte



26 Fusain © Anne Laforest



28 Groseillier à maquereau © Romaric Leconte



33 Morelle douce-amère © J.-F. Gaffard



35 Noisetier © Dsmacd1

21 **Epine-vinette**
Berberis vulgaris L.
Sol : Plutôt sec
Expo. : Demi-ombre à ensoleillé
Taille adulte : 1,5-3m

22 **Érable champêtre**
Acer campestre L.
Sol : Moyen
Expo. : Demi-ombre à ensoleillé
Taille adulte : 12-30m

23 **Érable plane**
Acer platanoides L.
Sol : Tous
Exposition : Demi-ombre
Taille adulte : 1,5-3m

24 **Érable sycomore**
Acer pseudoplatanus L.
Sol : Plutôt humide
Exposition : Demi-ombre
Taille adulte : 35-40m

25 **Frêne commun**
Fraxinus excelsior L.
Sol : Plutôt humide
Expo. : Demi-ombre à ensoleillé
Taille adulte : 20-30m

26 **Fusain d'Europe**
Euonymus europaeus L.
Sol : Moyen
Expo. : Demi-ombre à ensoleillé
Taille adulte : 2-6m

27 **Genévrier commun**
Juniperus communis L.
Sol : Sec
Expo. : Demi-ombre à ensoleillé
Taille adulte : 4-10m

28 **Groseillier à maquereaux**
Ribes uva-crispa L.
Sol : Plutôt humide
Expo. : Ombre ou demi-ombre
Taille adulte : 0,5-1,5m

29 **Hêtre**
Fagus sylvatica L.
Sol : Moyen
Expo. : Demi-ombre à ensoleillé
Taille adulte : 30-35m

30 **Houblon**
Humulus lupulus L.
Sol : Plutôt humide
Expo. : Demi-ombre à ensoleillé
Taille adulte : 10m

31 **Houx**
Ilex aquifolium L.
Sol : Plutôt humide
Exposition : Demi-ombre
Taille adulte : jusqu'à 20m

32 **Merisier**
Prunus avium (L.) L.
Sol : Moyen
Exposition : Demi-ombre
Taille adulte : 15-25m

33 **Morelle douce-amère**
Solanum dulcamara L.
Sol : Humide
Expo. : Ombragé à ensoleillé
Taille adulte : jusqu'à 3m

34 **Nerprun purgatif**
Rhamnus cathartica L.
Sol : Sec
Exposition :
Taille adulte : 2-5m

35 **Noisetier**
Corylus avellana L.
Sol : Plutôt sec
Exposition :
Taille adulte : 2-4m

36 **Orme champêtre**
Ulmus minor Mill.
Sol : Moyen à humide
Exposition : Ensoleillé
Taille adulte : 20-35m

37 **Orme des montagnes**
Ulmus glabra Huds.
Sol : Moyen à humide
Exposition : Demi-ombre
Taille adulte : 20-30m

38 **Orme lisse**
Ulmus laevis Pall.
Sol : Humide
Exposition : Plutôt ensoleillé
Taille adulte : 15-20m

39 **Poirier sauvage**
Pyrus communis subsp.
pyraster (L.) Ehrh.
Sol : Plutôt humide
Expo. : Demi-ombre à ensoleillé
Taille adulte : 8-20m

40 **Pommier sauvage**
Malus sylvestris Mill.
Sol : Moyen
Exposition : Plutôt ensoleillé
Taille adulte : 6-10m



38 Poirier sauvage © Claudia Fernández Bagan



41 Prunellier © Romaric Leconte



50 Saule des vanniers © Judith



57 Troène © Romaric Leconte



40 Pommier sauvage © Nicolas HELITAS



43 Rosier des chiens © DR



53 Sureau Noir © Romaric Leconte



58 Viorne Lantane © Romaric Leconte

41 Prunellier

Prunus spinosa L.

Sol : Tous

Exposition : Ensoleillé

Taille adulte : 1-4m

42 Rosier des champs

Rosa arvensis Huds.

Sol : Plutôt sec

Exposition : Ensoleillé

Taille adulte : 1-4m

43 Rosier des chiens

Rosa subsect. Caninae
et Rosa canina aggr.

Sol : Moyen à sec

Exposition : Ensoleillé

Taille adulte : 1-5m

44 Saule à oreillettes

Salix aurita L.

Sol : Humide

Expo. : Demi-ombre à ensoleillé

Taille adulte : 1-3m

45 Rosier rouillé

Rosa subsect. Rubigineae (inclus
Rosa kl. agrestis et *Rosa kl. rubiginosa*)

Sol : Tous

Exposition : Ensoleillé

Taille adulte : 2-3m

46 Saule à trois étamines

Salix triandra L.

Sol : Humide

Expo. : Demi-ombre à ensoleillé

Taille adulte : jusqu'à 25m

47 Saule blanc

Salix alba L.

Sol : Humide

Exposition : Plutôt ensoleillé

Taille adulte : jusqu'à 25m

48 Saule cassant

Salix fragilis L.

Sol : Humide

Expo. : Demi-ombre à ensoleillé

Taille adulte : 10-20m

49 Saule cendré

Salix cinerea L.

Sol : Humide

Expo. : Demi-ombre à ensoleillé

Taille adulte : jusqu'à 6m

50 Saule des vanniers

Salix viminalis L.

Sol : Humide

Expo. : Demi-ombre à ensoleillé

Taille adulte : 3-6m

51 Saule marsault

Salix caprea L. Sol :

Plutôt humide

Expo. : Demi-ombre à ensoleillé

Taille adulte : 3-18m

52 Saule pourpre

Salix purpurea L.

Sol : Humide

Expo. : Demi-ombre à ensoleillé

Taille adulte : 1-2m

53 Sureau noir

Sambucus nigra L.

Sol : Plutôt humide

Expo. : Demi-ombre à ensoleillé

Taille adulte : 2-10m

54 Tilleul à grandes feuilles

Tilia platyphyllos Scop.

Sol : Plutôt humide

Exposition : Toutes

Taille adulte : 30-40m

55 Tilleul à petites feuilles

Tilia cordata Mill.

Sol : Plutôt humide

Expo. : Demi-ombre à ensoleillé

Taille adulte : 20-30m

56 Tremble

Populus tremula L.

Sol : Humide

Exposition : Ensoleillé

Taille adulte : 20-30m

57 Troène

Ligustrum vulgare L.

Sol : Plutôt sec

Expo. : Demi-ombre à ensoleillé

Taille adulte : 2-3m

58 Viorne lantane

Viburnum lantana L.

Sol : Plutôt sec

Exposition : Plutôt ensoleillé

Taille adulte : 1-3m

59 Viorne obier

Viburnum opulus L.

Sol : Plutôt humide

Expo. : Demi-ombre à ensoleillé

Taille adulte : 1-4m



RESTAURER LE BÂTI ANCIEN



LES MATÉRIAUX DE L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE

Les matériaux de construction (en tous cas ceux du gros et du second œuvre*) sont majoritairement locaux. Selon les époques ou les usages certains ont nécessité un approvisionnement plus lointain (comme les ardoises), mais on peut reconnaître à l'architecture traditionnelle deux vertus principales : elle est majoritairement biosourcée et a longtemps fonctionné en circuits courts !



Une carrière en activité à Semond (21), dans le Châtillonnais © Carrières LIPPIELLO - Association Pierre de Bourgogne



Carte postale ancienne d'une carrière à Montmoyen (21)
© Collection particulière



Un ancien front de carrière à Buncey (21) © Jean-Louis COUDROT

LA PIERRE, LA CHAUX

La pierre calcaire est utilisée de manière quasi-exclusive pour la maçonnerie des murs pendant des siècles. Elle a aussi constitué un matériau de « couverture » incontournable : les laves (aujourd'hui cette technique a presque disparu). Cette prédominance s'explique par la disponibilité de la ressource : le plateau de Langres présente un substrat rocheux constitué de calcaires oolithiques, datant du Bajocien ou de l'Oxfordien, facilement accessibles. Les gisements sont omniprésents et ont donné lieu à l'extraction de pierres de qualités variées.

Dans le bassin châillonnais qui intègre l'indication géographique protégée de la « Pierre de Bourgogne » ou dans le secteur d'Arc-Bugnières furent extraits des calcaires au grain très fin et aux propriétés mécaniques excellentes. Ailleurs, le calcaire est plus commun, son aspect et sa teinte sont moins caractéristiques. Surtout, il peut être gélif selon les bancs et n'est donc pas adapté à tous les usages. La pierre ne fut pas toujours extraite, elle a pendant des siècles été récupérée dans des bâtiments ou constructions ruinées.

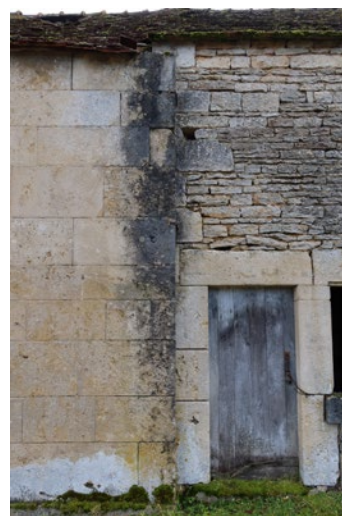
Le calcaire a une autre utilité : cuit à haute température et réduit en poudre, il donne la chaux. Ce liant, à prise lente et faible retrait, entre dans la composition de mortiers, d'enduits, de badigeons. Il est un régulateur essentiel de l'hygrométrie et de la température du mur.



Une maçonnerie de moellons enduite à « pierres-vues »
© Parc national de forêts



Un mur de clôture en pierre sèche. © Parc national de forêts



Un appareil de pierre de taille soigneusement assisé côtoie une maçonnerie de moellons juste équarris à Essarois (21) © Parc national de forêts

Bonnes pratiques



Oser la pierre ! Remplacer un linteau, refaire un encadrement, remonter une partie de mur n'est pas toujours plus coûteux qu'avec d'autres matériaux.



Envisager le réemploi, les murs éboulés les bâtiments ruinés peuvent constituer des points d'approvisionnement intéressants. Soyez prudent en cas de réemploi, certaines pierres se prêtent à un usage extérieur, d'autres non car elles sont gélives.



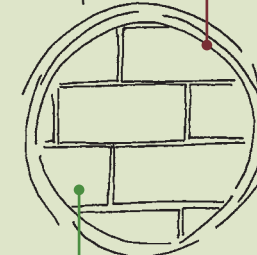
Privilégier l'homogénéité dans le cas d'un remplacement, avec des pierres de couleur ou de grain similaires.



Les nettoyages trop agressifs (sablage, nettoyage à haute pression de la pierre) abîment la maçonnerie et peuvent créer des désordres en faisant pénétrer l'humidité au cœur du mur.

NON !

Au sablage, au nettoyage à l'eau haute pression, à la peinture



OUI !

Nettoyage à la brosse
Microgommage ponctuel
Badigeons à la chaux et pigments naturels



Carte postale ancienne d'une scierie mobile installée en bas du village de Recy-sur-Ource (21)
© Collection Particuliere



Un bardage en bois sur une maison de Châtillon-sur-Seine (21)
© Parc national de forêts

LE BOIS

À l'image de la pierre, le bois est également incontournable dans l'architecture traditionnelle. Disponible et facilement accessible compte tenu de la couverture forestière du territoire, c'est le matériau de base des charpentes, des menuiseries (portes, fenêtres, volets), de galeries ou cloisons (pans-de-bois, bardages, divisions intérieures).



La charpente du lavoir de Châtillonot (Le Val-d'Esnois, 52) © SRI-GE



Un bardage en bois sur un hangar à Montmoyen (21)
© Parc national de forêts

Le chêne est l'essence reine, mais le frêne ou le peuplier sont aussi utilisés. Le bois a pu servir en couverture, ce que rappellent les clochers en tavaillons (tuiles de bois) de châtaigniers des églises d'Arbot, de Vanvey (Saint-Phal) ou de Minot par exemple.



La couverture en bois d'une tourelle du clocher de Chameroy (Rochetaillée, 52) © Parc national de forêts



Une maison à pan de bois à Châtillon-sur-Seine (21) © Parc national de forêts

Bonnes pratiques



Privilégier un approvisionnement local, en chêne (ou en résineux). Le hêtre, après traitement spécifique, peut aussi convenir à certains usages extérieurs.



Éviter les lasures et traitements chimiques sur les bois. Le brou de noix, l'essence de térébenthine, la peinture à l'huile ou à la chaux sont des alternatives naturelles et durables.

NON !

Lasures et vernis
Traitements chimiques
Peintures acryliques, glycéros,...



OUI !

Brou de noix
Essence de térébenthine
Peintures à l'huile ou à la chaux

LA TERRE, LE SABLE

La terre est avec l'eau et la chaux un composant du mortier ; il arrive même qu'elle constitue le seul liant d'une maçonnerie qu'on appelle alors « la trace » ou « tresse ». La terre entre aussi dans la composition des torchis : mélangée à des fibres végétales, elle est plaquée ou enroulée sur des éclisses et constitue alors le remplissage d'un mur en pan de bois (extérieur ou intérieur).

Quelques gisements d'ocres ont été exploités, par exemple dans le massif d'Arc-Châteauvillain et utilisés pour colorer enduits et badigeons.



L'ancienne tuilerie Humblot à Rolampont (52) © Collection Particulière



Une cloison intérieure à pans-de-bois, remplie de terre sur éclisses et revêtue d'un enduit © Parc national de forêts



Un enduit lisse, suivant les irrégularités du parement qui le porte. © Parc national de forêts



Un enduit à motif de faux appareil. © Parc national de forêts



Un enduit peint servant d'enseigne. © Parc national de forêts

Le sable entre dans la composition des enduits : additionné de chaux et d'eau, éventuellement de terres colorantes, il constitue notamment le corps d'enduit.

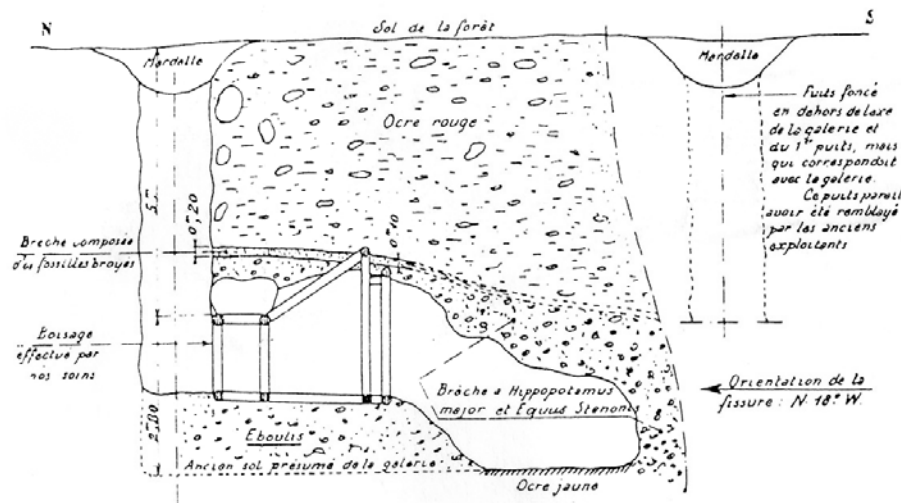
Mais la terre est surtout utilisée cuite : l'argile, façonnée en tuiles, constitue aujourd'hui la quasi-totalité des toitures du bâti ancien. On compte quelques productions locales : tuilerie de Lugny dans la vallée de l'Ource mais aussi à Aulnoy-sur-Aube ou encore vers Auberive. L'usage de briques, en encadrements d'ouvertures ou à des fins de décoration architecturale, est récent (19^e et 20^e siècles) et très marginal.



Des échantillons de terres colorantes. © Bernard BONNEVIE

Renseignez-vous :

si la terre et le sable sont des ressources facilement disponibles, présentes en quantité et prélevées dans le territoire depuis des siècles... leur exploitation peut être réglementée.



Coupe schématique du sol forestier, dans le massif d'Arc-Châteauvillain, proposée par Abel POUILLAIN et faisant ressortir des couches d'ocres rouge et jaunes exploitées © Abel POUILLAIN



Encadrements en brique d'une maison de village à Rochefort-sur-Brévon (21) © Parc national de forêts

ENDUIRE, BADIGEONNER

Un des caractères du paysage bâti du territoire provient de la teinte des pierres et de la couleur des enduits traditionnels. Autrefois, la plupart des constructions en moellons étaient enduites en totalité ou à « pierre-vue », hormis les façades en pierre de taille. L'enduit constitue une peau naturelle qui laisse respirer la maçonnerie et assure une véritable protection contre l'eau de ruissellement et l'amplitude thermique (gel notamment).



Détail d'un enduit taloché fin, avec encadrement d'ouverture peint. © Parc national de forêts



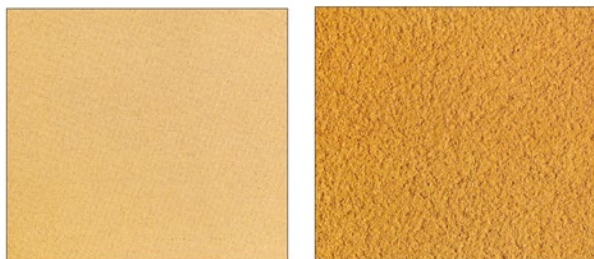
Un enduit couvrant sur la mairie de Moitron (21) © Mairie Moitron

RÉALISER UN ENDUIT

—● L'enduit couvrant

On l'aperçoit sur des bâtiments très divers et sa mise en œuvre pouvait varier en fonction de la qualité de l'édifice et des moyens de son propriétaire : de l'enduit réalisé en une seule passe à l'aide de sables plutôt grossiers pour « unifier » la façade d'une maison rurale, à l'enduit bien plus soigneusement dressé par plusieurs couches successives et présentant un grain fin et une teinte choisie sur une demeure.

L'enduit traditionnel est composé d'un mélange de chaux, de sable et d'eau. La chaux naturelle à prise lente et à faible retrait est le liant idéal grâce à sa plasticité, sa porosité et sa longue ouvrabilité. Le sable, par sa granulométrie ou sa couleur, détermine en grande partie la texture et la beauté de l'enduit. Une terre colorante naturelle (jaune, orangée, rosée, etc.) peut être ajoutée pour modifier la teinte... Mais mieux vaut dans tous les cas réaliser quelques échantillons avant ravalement complet, pour vérifier le rendu final.



Lissé

Taloché

Détail d'une finition « lissée » et « talochée » pour un enduit couvrant.
© Villages anciens, Villages d'avenir

Avant la réalisation d'un nouvel enduit la façade doit être « décroûtée », en évitant tout lavage à haute pression des maçonneries. L'enduit traditionnel est habituellement constitué de trois couches :

- le gobetis (mince couche d'accroche), riche en liant ;
- le corps d'enduit, plus épais, qui permet de réguler les modifications thermiques, hygrométriques et dimensionnelles ;
- la couche de finition, qui donne son aspect final à l'enduit. Peu épaisse, elle doit venir « mourir » au nu des pierres d'encadrements des baies, sans créer de surépaisseur. Elle est plutôt talochée sur le logis d'une ferme ; lissée ou époncée sur une maison de bourg ou une demeure.

Les enduits en ciment imperméabilisent les façades : ils empêchent l'humidité de s'évacuer vers l'extérieur et peuvent créer des désordres dans les pièces de vie. Ils sont à éviter et à supprimer lors de travaux.

—● L'enduit à « pierres vues »

Parfois confondu avec la « pierre apparente », l'enduit à « pierres-vues » ne laisse voir que la tête des moellons du mur ; la maçonnerie affleure mais paraît noyée derrière des joints abondants. L'aspect rustique de cet enduit permet d'apercevoir la pierre tout en la protégeant. Cette technique est à réserver aux murs pignons ou à certaines façades des maisons rurales ou de bourg ; et plus largement aux dépendances agricoles, annexes ou murs de clôture.

L'enduit à « pierres-vues » doit être réalisé sur un parement bien dressé ; dans le cas contraire, la façade devra préférentiellement être enduite. Il est important d'accorder la teinte de l'enduit à la couleur de la pierre du mur.



Détail d'un mur enduit à pierres vues © Jean-Louis COUDROT



Un stage de jointoiement à « pierres vues » © Villages anciens, Villages d'avenir

ENTREtenir OU RESTAURER UN ENDUIT EXISTANT

Il est parfois possible de conserver un enduit ancien, lorsqu'il adhère correctement à la maçonnerie. Il peut alors être simplement ravivé à l'aide d'un badigeon à la chaux. Un enduit dégradé, comportant des lacunes, peut aussi être restauré si les zones à traiter ne dépassent pas un tiers de sa surface. Dans ce cas, les zones instables doivent être purgées, brossées, dépoussiérées, avant pose d'un nouvel enduit puis application d'une patine ou d'un badigeon coloré.

Au cas où un enduit ciment doit être conservé, un badigeon à la chaux, appliqué avec un fixateur, pourra améliorer l'aspect de la façade. Mais le maintien d'un tel enduit reste susceptible de créer des désordres dans les maçonneries.



Restauration (en cours) d'un enduit ancien ©OlivierVECOVEN

Voir la rubrique
« teintes du bâti »
> p.78-81

RÉALISER UN BADIGEON

On trouve de nombreuses traces de badigeons sur les façades des maisons de village du territoire, parfois rehaussés d'un décor peint animant la façade. Ils sont composés de chaux naturelle diluée à l'eau (lait de chaux), additionné de terres colorantes. Ils protègent l'enduit et donnent une subtilité de ton et de transparence. Ils doivent être appliqués en plusieurs couches croisées après avoir humidifié fortement le support ou sur un enduit encore frais.



Un badigeon jaune sur un enduit couvrant © Bernard BONNEVIE



Préparation d'échantillons colorés pour la réalisation de badigeons à l'occasion d'un stage organisé par l'association Villages anciens, villages d'avenir © Villages anciens, Villages d'avenir

Bonnes pratiques



Utiliser des pigments naturels (terres, ocres, autres) pour la coloration des enduits et des badigeons à la chaux.



Conserver les faux-chaînages d'angle peints, ou marquer les bordures du mur au moyen d'une bande peinte ou d'une finition d'enduit différente.



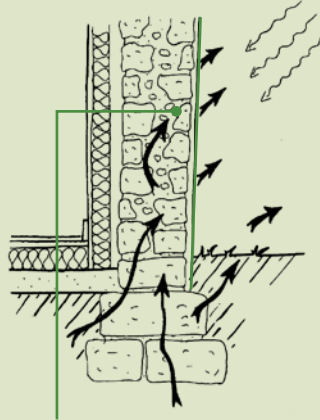
Tester l'enduit avant tout ravalement : s'il est sain, un simple badigeon peut suffire à raviver la façade.

- Éviter les surépaisseurs d'enduits, notamment autour des encadrements : l'enduit doit être aminci presque au nu de la pierre.
- Sauf exception, l'enduit doit habiller les angles du bâtiment, éviter de faire apparaître les chaînes d'angle en détournant les pierres de manière faussement rustique.
- Les enduits rustiques écrasés, grattés, tyroliens, griffés verticalement ou encore jetés à la truelle ne sont pas adaptés au patrimoine bâti du territoire.
- éviter les baguettes en PVC, elles ne sont pas utiles à la préservation des angles.
- éviter de rejointoyer un mur avec un mortier dont la teinte est très différente de la pierre.
- éviter les nettoyages trop abrasifs des maçonneries, notamment des murs en pierre de taille : un nettoyage par brossage, micro-gommage ou à l'eau à faible pression permettent de préserver l'intégrité de la pierre et sa bonne tenue dans le temps.

Attention !

les enduits à la chaux sont particulièrement sensibles aux variations de température lors du séchage. Ainsi, les travaux de ravalement doivent être réalisés à la bonne saison pour éviter le gel de l'enduit en hiver, ou le fâiçage en été.

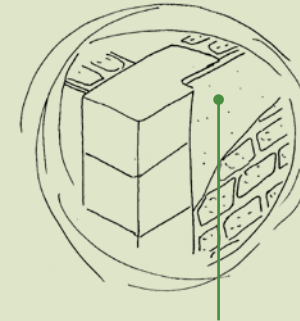
PROSCRIRE LES ENDUITS CIMENT



L'enduit à la chaux laisse respirer la maçonnerie : l'humidité est évacuée du mur.

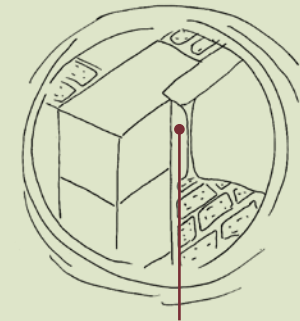
EPAISSEUR DES ENDUITS

OUI !



Enduit en retrait de la modénature

NON !



Enduit en débord par rapport à la modénature

ENDUITS A PIERRE-VUE

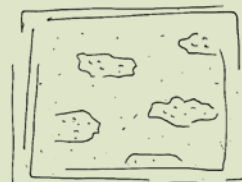


NON !

Finition « pierre apparente »

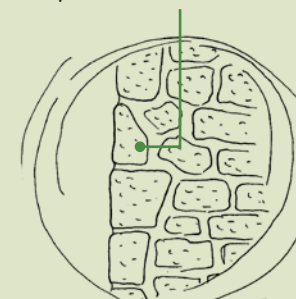
OUI !

sur le bâti rustique et les pignons
Finition enduit à pierre-vue ou « beurrée »



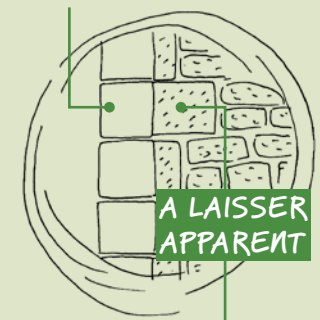
CHAINAGES D'ANGLES

Moellons ou pierres grossièrement taillés et piqués pour faire accrocher l'enduit



A ENDUIRE

Pierres taillées et en débord au niveau de l'angle



A LAISSER APPARENT

Pierres de harpage piquées et en retrait aux abords des moellons pour faire accrocher l'enduit

REFAIRE SA TOITURE

Les toits sont un élément essentiel du bâti ancien, le premier visible lorsqu'on découvre un village de loin ! Selon le bâtiment ils peuvent constituer un tiers de sa hauteur, voire plus de la moitié. Bien restaurer son toit, c'est préserver le caractère des villages et la qualité de leur intégration dans l'environnement.

Le toit en laves d'une demeure à Grancey-le-Château (21)
© Mairie Grancey Le Chateau

UNE DIVERSITÉ DE MATÉRIAUX

—● La lave

Fine dalle de calcaire, elle est aujourd'hui peu présente alors qu'elle a pu constituer l'essentiel des toitures avant la fin du 19^e siècle et donner un tout autre aspect aux villages. Sa restauration est délicate (savoir-faire, approvisionnement, charpente support), mais mérite d'être effectuée en raison de son importance passée.



Un toit restauré en tuiles plates nuancées à Arbot (52) © Esther WOLHEIM



Le toit en tuiles plates d'un des lavoirs d'Aubepierre-sur-Aube (52) © Grégoire ZIBELL

—● La tuile plate traditionnelle

Aux teintes nuancées, elle est sans doute la plus élégante et adaptée aux toitures anciennes. Elle nécessite plus de 60 unités par mètre carré et une pente marquée. Les solutions récentes de grandes plaques reproduisant un motif de tuile plate sont à bannir.



Le toit en tuiles mécaniques losangées d'une grange à Aulnoy-sur-Aube (52) © Parc national de forêts

—● La tuile mécanique

À emboîtement, elle se satisfait de pentes de toits moins fortes. Plus grande, elle peut ne compter que 13 unités par mètre carré ; elle est à éviter sur de petits toits ou édifices, qu'elle ne couvre pas de manière harmonieuse. Les modèles « losangés » conviennent aux toitures anciennes, comme les tuiles « violons » qui furent assez représentées dans le territoire et doivent être maintenues dans la mesure du possible.



Un toit restauré en tuiles violon à Montigny-sur-Aube (21) © Bernard BONNEVIE



Un toit en tuiles creuses à Montigny-sur-Aube (21) © Bernard BONNEVIE

—● La tuile creuse

Ou « tige de botte », elle a été produite ponctuellement sur le territoire, mais elle reste peu représentative de l'architecture traditionnelle locale. Elle n'est pas à privilégier.



Un toit en ardoises
sur une maison de bourg
de Châteauvillain (52)
© Parc national de forêts

—● L'ardoise

Généralement utilisée à raison de 40 unités par mètre carré, elle est légère ; elle nécessite des pentes supérieures à 25°. Son usage se développe au 19^e siècle sur certains bâtiments publics et demeures bourgeoises, parfois sur des églises, où elle doit être préservée.

—● Le tavaillon

Moins courant localement, elle est une tuile de bois – surtout obtenue à partir de chêne – dont on observe encore quelques spécimens sur les clochetons et clochers d'église. Il pouvait aussi être utilisé en bardage.



Le toit en tavaillons du clocher de l'église d'Arbot (52)
© Parc national de forêts

Bonnes pratiques



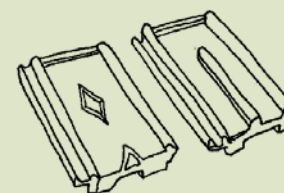
Le choix d'un type de tuile dépend de l'époque de construction du bâtiment, de la surface et de la pente du toit, de la documentation disponible...



Qu'elle soit plate, mécanique ou violon : la tuile est en terre cuite aux teintes rouges nuancées, pas en ciment gris !

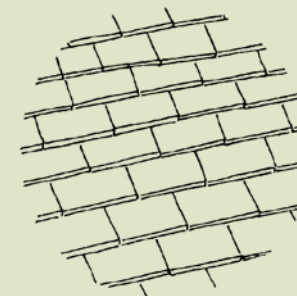


La toiture d'un bâtiment accueille fréquemment des espèces nicheuses (chouettes, chauve-souris) dont la présence est parfaitement compatible avec une restauration réussie ! Contacter les organismes ressource pour un diagnostic et des conseils.



Petite tuile plate à conserver sur toutes les typologies d'édifices !

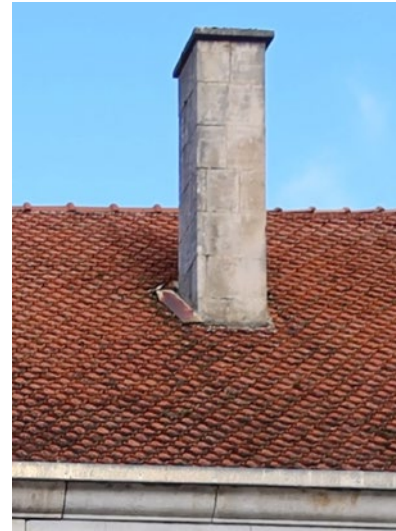
La tuile mécanique losangée est compatible avec les dépendances ou le bâti commun des 19^e et 20^e siècles notamment



La tuile violon se fait rare, la conserver au maximum par emploi ou seconde-main par exemple



Des souches de cheminée en moellons enduits, couvertes de mitres en terre cuite, à Rochetaillée (52)
© Parc national de forêts



Une souche de cheminée en pierre de taille à Giey-sur-Aujon (52) © Parc national de forêts

LES FORMES ET DÉTAILS DES TOITURES

Dans l'architecture traditionnelle, les toits ont généralement deux longs pans dont la pente est proche de 45°. Les croupes ou demi-croupes, qui abattent une partie des murs pignons, sont fréquentes. Des édifices particuliers (demeures, bâtiments publics) peuvent présenter des toits en pavillon ou plus complexes. Les toits n'ont pas, ou très peu, de débord. Les souches de cheminée en pierre (plus rarement en brique) qui rythment la toiture sont à conserver ; elles peuvent servir à masquer des équipements techniques.



Une rive maçonnée © Parc national de forêts



Une rive revêtue de tuiles à motifs © Parc national de forêts

Traditionnellement les rives sont simplement maçonnées. En usage depuis le 19^e siècle, les bandes de zinc sont aujourd'hui généralisées. Les tuiles de rives, également courantes mais dont les modèles actuels sont peu adaptés, sont à réserver aux maisons de bourg et demeures des 19^e et 20^e siècles en respectant les motifs traditionnels de cette époque.



Les corbeaux de maintien d'une ancienne gouttière à Bugnières (52)
© Parc national de forêts

Le faîtage est parfois rehaussé d'ornements : épis de faîtage ou frises. La base du toit, elle, peut être ornée de lambrequins en bois qui restent assez rares. Sur les maisons de bourg et demeures, une corniche assure plus couramment la liaison entre toit et façade. Les gargouilles, exutoires ou encore les corbeaux supportant d'anciennes gouttières sont à préserver.



Le lambrequin d'une galerie extérieure à Montigny-sur-Aube (21)
© Parc national de forêts



Des épis de faîtage, en terre cuite ou ferronnerie, à Rouelles et Arbot (52)
© Esther WOLHEIM



Le lambrequin habillant la base du toit d'un moulin à Rouvres-sur-Aube (52) © Parc national de forêts



D'anciens exutoires d'eau pluviale sur une demeure de Châteauvillain (52) © Parc national de forêts

Bonnes pratiques



Conserver ou restituer les accessoires du toit en cohérence avec l'histoire du bâtiment : frises, épis, girouettes, etc.



Entretenir régulièrement la toiture, pour lui assurer une longévité optimale : débroussailler, remettre en place des tuiles, vérifier l'étanchéité des souches de cheminée ou des noues : ces opérations ne nécessitent aucune autorisation préalable.



Masquer les antennes et paraboles sur les pans de toit les moins visibles et supprimer celles qui sont inutiles.



Bannir les matériaux inadaptés, notamment le PVC (gouttière, planche d'égout, baguettes d'angles).

LES OUVERTURES DU TOIT

Les toits de certaines maisons de bourg, demeures ou bâtiments publics sont dotés de lucarnes (ou parfois d'œil-de-bœuf) : *engagées* (dans la toiture) ou *passantes* (liées à la façade et interrompant le toit), souvent dotées d'un fronton, elles sont en général alignées sur les baies de façades. Ces ouvertures restent rares dans le territoire et quasi-absentes du bâti rural. Les tabatières, châssis de petites dimensions pris dans le pan de toit, éclairent ou aèrent les combles.

Une lucarne géminée et ouvragée sur un hôtel particulier de Châtillon-sur-Seine (21) © Parc national de forêts



Une lucarne à fronton sur une demeure de Châteauvillain (52)
© Parc national de forêts



Une lucarne passante dans une demeure d'Arc-en-Barrois (52)
© Daniel GUILLEMIN

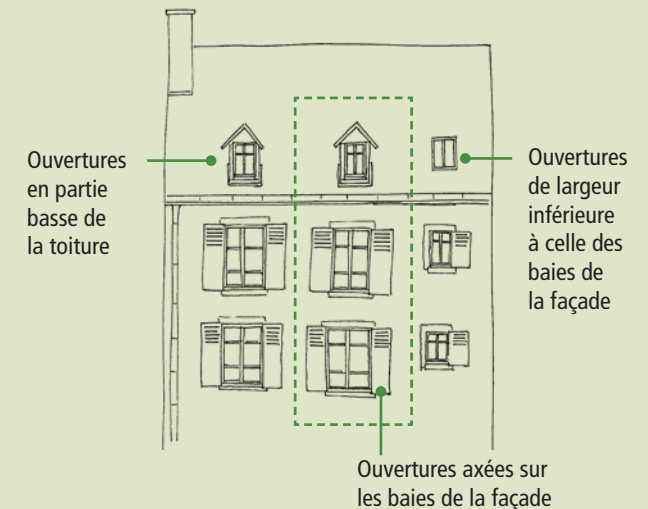


Une lucarne à fronton et jouées en zinc, surmontée d'une tabatière (châssis de toit) à Menesble (21)
© Parc national de forêts

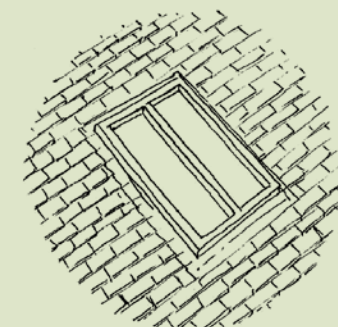
Bonnes pratiques



La création ou le remplacement d'ouvertures en toiture demandent une attention particulière ; mal proportionnées, mal intégrées ou désaxées par rapport à la composition d'ensemble, elles peuvent appauvrir l'intérêt et le cachet d'un bâtiment.



Lors de la création d'un châssis de toit, privilégier un cadre fin, intégré au toit avec le moins de surépaisseur possible et un vitrage partitionné en surfaces verticales.



RESTAURER DES MENUISERIES EXTÉRIEURES

La composition, le rythme des ouvertures sur la façade et le dessin des menuiseries participent au caractère du bâti ancien et contribuent à définir son lien à une famille d'architecture. Les portes et fenêtres sont des éléments essentiels dont les matériaux et détails doivent être conservés ou restitués.

PROPORTIONS ET ENCADREMENT DES BAIES

Dans l'habitat traditionnel, les baies sont majoritairement rectangulaires et plus hautes que larges selon une proportion d'au moins 1,5 (voire davantage pour les demeures et certaines maisons de bourg). A l'inverse, au dernier niveau, les baies dites « en attique » sont plus larges que hautes (proportion d'environ 1,7).

Une fenêtre à linteau délardé (la face présente un arc segmentaire, l'arête inférieure reste droite), qui accroît l'apport de lumière tout en conservant la simplicité d'une menuiserie non cintrée. La porte a un simple encadrement de bois. Rouvres-sur-Aube (52) © Parc national de forêts



Un encadrement couvert d'un arc segmentaire (ou surbaissé) dans une demeure de Châteauvillain (52)
© Parc national de forêts



Dans l'habitat, les encadrements des portes et fenêtres sont en pierre, plus rarement en bois. Les encadrements sont plutôt rustiques et les linteaux généralement droits ; une feuillure pratiquée sur le pourtour sert à loger les contrevents. Aux 18^e et 19^e siècles ils peuvent prendre la forme d'un arc segmentaire, ou présenter un profil dit « délardé ». Les demeures présentent des baies plus complexes, en accord avec l'évolution de l'ornementation architecturale savante.



Des portes et fenêtres à encadrement droit, complétées d'un oculus éclairant la niche d'évier, à Montigny-sur-Aube (21)
© Parc national de forêts

Des jours d'éclairements (petites ouvertures) ou plus rarement des oculi (ouvertures rondes ou ovales), apportent la lumière naturelle dans de petits espaces intérieurs : cage d'escalier, réduit, évier mural, soupirail de cave, etc.



Une porte de remise à encadrement droit et linteau en bois à Châteauvillain (52) © Parc national de forêts



Une large porte couverte d'un arc en plein-cintre en pierre et accolée de deux petits jours à Châtillon-sur-Seine (21) © Parc national de forêts

Les dépendances agricoles affichent de volumineux linteaux en bois offrant une grande portée aux ouvertures des granges ou boutiques (les remises, étables, etc. peuvent aussi en être pourvues par souci d'économie). On trouve également des arcs en plein cintre ou segmentaires pour les grandes portes charretières et pour certaines entrées de cave.

Une descente de cave couvert d'arcs en pierre successifs à Menesble (21) © Parc national de forêts



Voir la
présentation des
types d'habitats
traditionnels
> p.30-35

LA PORTE

Les portes traditionnelles sont en bois peint. Dans la maison rurale, la porte d'entrée est constituée d'une partie inférieure pleine, rehaussée de panneaux à motifs géométriques en saillie ou de moulures ; le pied de la porte est doublé d'une large plinthe rejetant l'eau vers l'extérieur. La partie supérieure est pleine ou vitrée, parfois dotée d'un volet. Une imposte fixe et intégrée au châssis, permet de faire entrer davantage de lumière naturelle.



Traditionnelle dans sa conception d'ensemble, la porte témoigne parfois d'une ornementation modernisée comme ici à Recey-sur-Ource (21) © Parc national de forêts



Une porte pleine plus rustique, que seule une discrète moulure et le sens d'assemblage des planches animent, à Châteauvillain (52) © Parc national de forêts



Une porte vitrée à motifs de losanges, à Menesble (21) © Parc national de forêts



L'imposte vitrée, généralement divisée par de petits bois, accueille ici la date de construction du bâtiment. Aulnoy-sur-Aube (52) © Parc national de forêts



Des portes vitrées à tables saillantes, dotée d'un volet amovible, à Aubepierre-sur-Aube (52) et Grancey-le-Château (21) © Parc national de forêts



Une réinterprétation de porte traditionnelle © Parc national de forêts

Voir la rubrique
« teintes
du bâti »
> p.78-81



Détail d'un gond métallique de porte de grange
© Parc national de forêts



Une porte de dépendance à Giey-sur-Aujon (52)
© Parc national de forêts



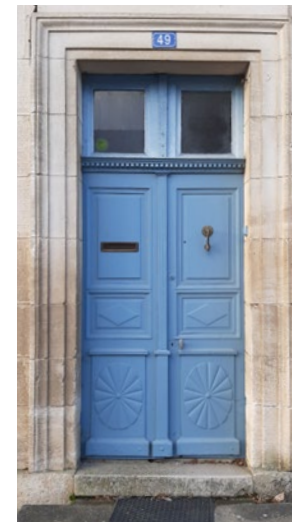
Une porte de dépendance rustique, seulement composée de planches verticales renforcées d'une épaisse plinthe à Dancevoir (52)
© Parc national de forêts

Plus rustiques sont les portes des dépendances agricoles ou celles aménagées dans les murs des propriétés ou des parcelles vivrières. Elles sont pour la plupart composées de planches de bois larges et épaisses, renforcées d'une plinthe en partie basse. Les plus grandes ferment un porche ou une grange et peuvent se voir accoler une porte piétonne.



Une porte de dépendance à Échalot (21)
© Parc national de forêts

La maison de bourg présente une porte assez similaire à celle de la maison rurale. Lorsqu'elle est vitrée, une ferronnerie – témoignage du savoir-faire de l'artisanat local – la renforce. L'assemblage des panneaux est généralement plus sophistiqué : tables saillantes, moulures, panneaux en pointe de diamant, boules et heurtoirs permettent d'exprimer le rang du propriétaire des lieux. La porte peut être divisée en plusieurs vantaux, en particulier dans les demeures bourgeoises.



Une porte de maison de bourg à doubles vantaux, dont les panneaux sont rehaussés de rosaces et losanges, à Aubepierre-sur-Aube (52)
© Parc national de forêts



La porte de la mairie de Bay-sur-Aube (52), aux panneaux pleins plutôt simples mais au vitrage doté de ferronneries
© Parc national de forêts

Bonnes pratiques



Les portes occupent une place prépondérante dans le bâti ancien. La restauration doit toujours être privilégiée.



En cas de remplacement, les modèles manufacturés présentant un aspect contemporain sont à proscrire.



Une fenêtre traditionnelle à six carreaux, petits bois, jet-d'eau en doucine et appui en quart-de-rond à Rouelles (52) © Parc national de forêts

LA FENÊTRE

Les fenêtres traditionnelles les plus répandues sont en bois peint, chaque vantail étant divisé en trois carreaux au moyen de petit-bois supportant le vitrage. Elles ouvrent « à la française ». Les menuiseries antérieures (16^e – 18^e siècle) sont dotées de petits carreaux, plus nombreux. En partie basse, l'appui de fenêtre (fixe) comme le jet d'eau de chaque vantail sont en quart-de-rond ; éventuellement en doucine (profil de courbe et contre-courbe) dans les maisons de bourg et demeures. En partie haute, selon la forme de la baie dans laquelle elle s'inscrit, la fenêtre peut être cintrée.



Une fenêtre à petit carreaux restituée pour occuper le fond d'une niche murale, à Rouelles (52)
© Esther WOLHEIM



Une fenêtre à seize petits carreaux, à Dancevoir (52)
© Parc national de forêts



Détails de fenêtres restituées d'après des profils traditionnels, avec pièce d'appui en quart-de-rond et jet d'eau en doucine © Parc national de forêts

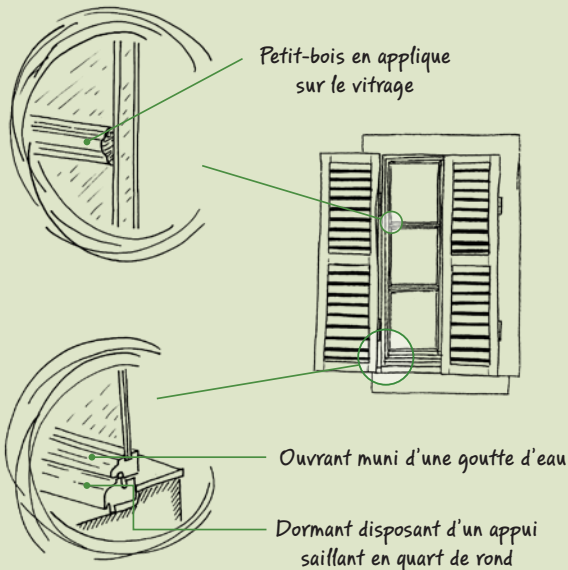


À la fin du 19^e et au début du 20^e, des formes traditionnelles évoluent à la marge pour intégrer une ornementation plus contemporaine : petit-bois décentrés ou uniquement en partie haute, intégration de formes « art-déco », etc. Autant d'évolutions intéressantes du point de vue de l'histoire de l'architecture mais dont la restitution n'est pas nécessairement recherchée.

Bonnes pratiques

DESSIN DES MENUISERIES

- +** Conserver et restaurer autant que possible les menuiseries anciennes ! Elles sont essentielles à l'intérêt patrimonial et au cachet du bâtiment.
- +** Sur les menuiseries nouvelles, restituer les profils et détails traditionnels (appui, rejingot, petit-bois, chanfreins, moulures etc.).
- Éviter les petit-bois ou baguettes de laiton intégrés au double-vitrage.



MATÉRIAUX

- ?** Le bois a mauvaise presse : « trop cher, trop d'entretien... ». Il est pourtant à privilégier : ressource durable et locale, longévité excellente, modification (couleur, réparation) plus simple que le PVC ou l'aluminium.
- +** Sur les menuiseries en bois, utiliser une peinture microporeuse qui assure une meilleure tenue. Éviter les lasures, non traditionnelles.
- Éviter les menuiseries plastiques, non compatibles avec le bâti ancien (aspect, épaisseur des profilés, recyclabilité). Les menuiseries métalliques correspondent davantage sous réserve de disposer de profils proches de ceux des menuiseries traditionnelles (appui, jet d'eau, profilés chanfreinés ou moulurés). Leur usage reste à étudier au cas par cas.

POSE DES MENUISERIES

- +** Pour améliorer les performances thermiques des menuiseries anciennes, des verres épais ou des doubles vitrages sur châssis renforcés sont possibles.
- +** Sur les menuiseries nouvelles, restituer les profils et détails traditionnels (appui, rejingot, petit-bois, chanfreins, moulures etc.).
- ?** Lorsque l'intérêt patrimonial empêche de modifier une fenêtre ancienne, une seconde menuiserie peut être posée en arrière de l'ancienne.
- Éviter les poses « en rénovation » où une nouvelle menuiserie est installée dans le cadre dormant de l'ancienne.



Des fenêtres dont le profil général est traditionnel mais dont les petits bois sont excentrés, à Châteauvillain (52) et Montigny-sur-Aube (21)
© Parc national de forêts

LES CONTREVENTS, VOILETS ET L'HABILLAGE DE LA BAIE

Dans le bâti ancien et selon la famille architecturale à laquelle elles appartiennent, les fenêtres sont occultées par des contrevents (volets extérieurs) ou des volets (intérieurs) en bois peint. Ces éléments sont à maintenir ou à rétablir lors d'un projet de restauration, tant ils participent par leur matériau et leurs couleurs à l'animation et à l'intérêt d'une façade.

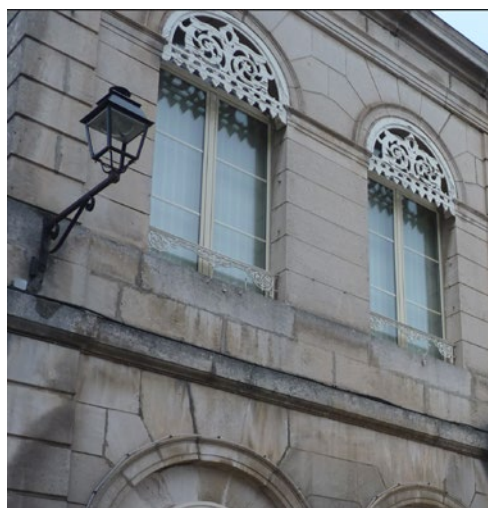


Des volets pleins sur une maison de Châteauvillain (52), dissymétriques compte-tenu de l'espacement entre les ouvertures de la façade © Parc national de forêts

Dans la maison rurale les contrevents sont « pleins », assemblés en larges planches verticales renforcées de traverses horizontales. Il est fréquent que la porte d'entrée n'en soit pas dotée, comme la fenêtre qui lui est accolée. La partie haute peut accueillir en son centre un symbole géométrique en guise de décoration (losange, cœur, etc.).



Des volets à persiennes (partielles en rez-de-chaussée) sur une maison de Dancevoir (52) © Parc national de forêts



Les fenêtres de la mairie d'Arc-en-Barrois (52), dont la partie haute est doublée d'un lambrequin en bois © Parc national de forêts

La maison de bourg et la demeure en sont aussi pourvues mais elles arborent également, depuis le début du 19^e siècle, des contrevents à persiennes. Ces planchettes disposées en biais bloquent le regard et filtrent la lumière sans l'occulter. Des systèmes mobiles (les persiennes pivotent pour une occultation complète) ou mixte (volets à demi pleins et persiennés). Une façade peut associer différents types de contrevents. La partie haute des baies peut, en outre, accueillir des ornements en bois ajouré : les lambrequins.



Des volets pleins sur une maison de Montigny-sur-Aube (21) © Parc national de forêts

Les volets intérieurs sont en usage dans les maisons de bourg et surtout les demeures. Généralement associés à la structure de la fenêtre qu'ils occultent, ils sont parfois supprimés lors du remplacement de cette dernière. Ils participent pourtant au style de la pièce et réduisent la sensation de paroi chaude en été et froide en hiver.



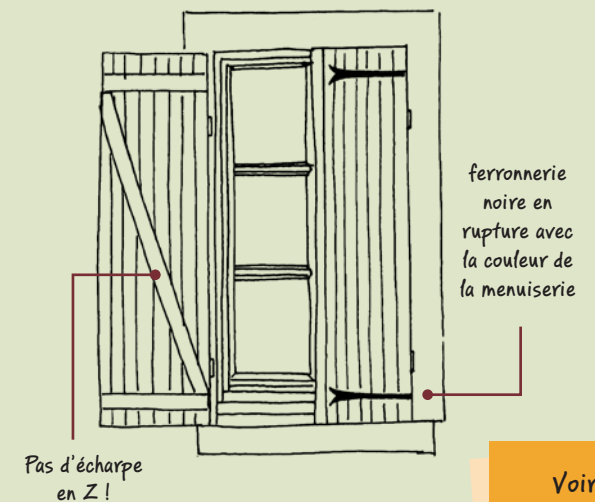
Des persiennes métalliques sur une fenêtre de Recey-sur-Ource (21) © Parc national de forêts

Au tournant des 19^e et 20^e siècles, des persiennes métalliques qui se replient dans l'épaisseur du tableau de la baie ont fait leur apparition. Plutôt discrètes, elles peuvent être maintenues même si elles s'accordent difficilement avec la composition traditionnelle d'une façade. Plus récemment, l'apparition des volets roulants est une menace pour le bâti ancien : lorsque le caisson est apparent, il modifie les proportions traditionnelles de la baie et nuit à l'harmonie de la façade.

Bonnes pratiques

- + Conserver les contrevents traditionnels en bois, même lorsqu'un autre dispositif d'occultation est installé.
- + Il est possible de motoriser des contrevents battants.
- Les contrevents à écharpes (renforts en « Z ») de même que les pentures d'une couleur différente sont inadaptés à l'architecture traditionnelle locale.
- ? Les coffres de volets roulants extérieurs modifient les proportions traditionnelles des fenêtres et réduisent l'éclaircissement. S'ils sont indispensables, leur coffre doit être intégré derrière le linteau ou dissimulé derrière un lambrequin en bois pour les maisons de bourg et demeures 19^e; ses guides latéraux doivent être intégrés à la feuillure de l'encadrement.

NON

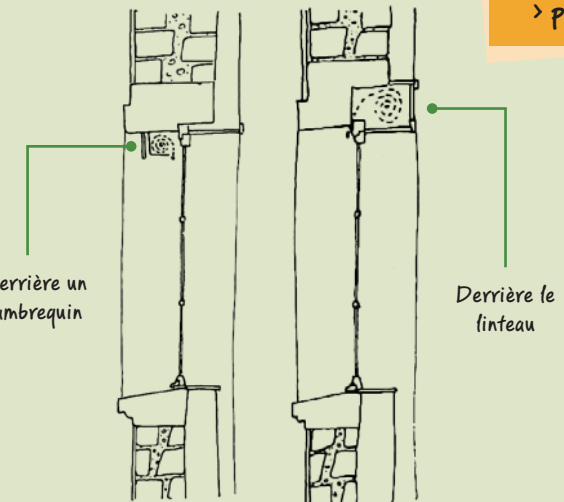


Intégration du coffre de volet roulant :

Voir la
présentation des
types d'habitats
traditionnels
> p.30-35



Derrière un
lambrequin



Derrière le
linteau

Voir la
rubrique
« teintes
du bâti »
> p.78-81

LES FERRONNERIES

Élément majestueux et central d'une composition architecturale ou ajout discret, la ferronnerie est un détail essentiel ! D'autant que l'industrie métallurgique a laissé dans les villages des exemples de productions locales à préserver.



Un portail à Courban (21) © Parc national de forêts



L'impressionnant portail en ferronnerie d'une demeure de Châtillon-sur-Seine (21) © Parc national de forêts



Portail et grilles de demeure à Châtillon-sur-Seine (21) © Parc national de forêts



La grille surmontant un mur bahut de Dancevoir (52) © Parc national de forêts



Un portail coulissant ancien à Bay-sur-Aube (52) © Parc national de forêts

Différents types de ferronneries sont présents dans l'architecture traditionnelle du territoire : les portails et clôtures sont les plus visibles. Les grilles sont généralement ancrées dans un mur bahut de moellons maçonnés ou en pierre de taille. Elles délimitent un parc ou un jardin de présentation et distinguent ainsi la demeure dans la rue ou le quartier.



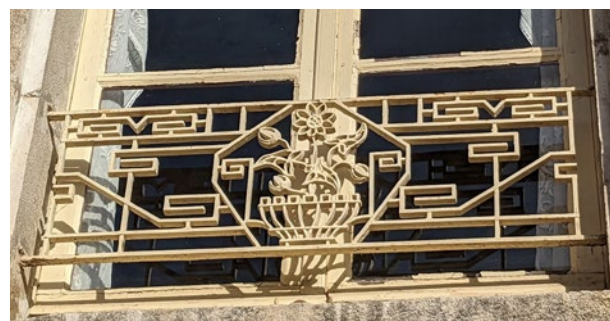
Détail d'une applique issue des forges de Châteauvillain (52)
© Parc national de forêts



La rambarde ouvragée du balcon de l'ancien hôtel de ville, à Arc-en-Barrois (52) © Parc national de forêts



Une marquise à Chameçon (21) © Parc national de forêts



Un garde-corps « art déco » à Arbot (52) ©JeanBaptisteINGOLD



Un garde-corps à Arc-en-Barrois (52) © Parc national de forêts

À cela s'ajoutent les garde-corps, mains-courantes, grilles ornementales en fonte, barreaudage, ou encore marquises. Autant d'éléments qui renforcent l'appartenance à une famille d'architecture mais sont aussi gage de singularité.



De remarquables grilles en ferronnerie ouvragées à Dancevoir (52)
© Parc national de forêts



Une marquise moderne à Montigny-sur-Aube (21) © Bernard BONNEVIE



Une marquise à Arc-en-Barrois (52), en surplomb de la belle porte à grilles ouvragées d'une maison de bourg
© Parc national de forêts

Bonnes pratiques



Des teintes sombres (arrétant moins le regard) sont à privilégier pour les ferronneries peu ouvragées alors que des teintes pastel, choisies dans la même gamme que les menuiseries, peuvent mettre en valeur des ferronneries ouvragées.



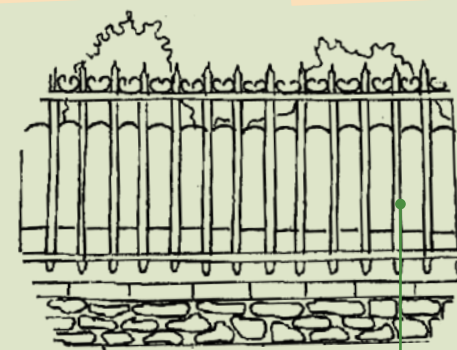
Veiller à la qualité d'intégration (détails, couleurs, etc.) des vérandas, marquises, huisseries et mains courantes.



Les clôtures en PVC ou aluminium de couleur sombre ou blanc pur sont à proscrire car en rupture totale avec la finesse des grilles traditionnelles.

Voir la rubrique
« construire
une extension »
> p.92

Voir la rubrique
« teintes
du bâti »
> p.78-81



A CONSERVER OU
RESTAURER !

LES MURS DE CLÔTURE

Ils font partie des éléments sensibles de notre patrimoine et il est conseillé de les conserver ou, le cas échéant, d'en ériger de nouveaux adaptés aux paysages. Les usoirs, ces espaces vides entre le bâti et la chaussée, sont un espace du village à préserver en évitant de les enclore.

Voir la « fiche thématique »
relative aux plantations
> p.44-47



Mur de clôture en village, complété de ferronneries à Coupray (52)
© Parc national de forêts



Mur de clôture et portail à Louesme (21) © Parc national de forêts



Un mur de clôture couronné de tuiles mécaniques et dotés de chasse-roue à Châtillon-sur-Seine (21) © Jean-Louis COUDROT



Mur de pierre à Essarois (21), avec porte piétonne ouvrant sur une prairie attenante © Parc national de forêts



Un mur de clôture en pierre sèche, initialement couvert de dalles dressées puis rehaussé, à Recey-sur-Ource (21) © Parc national de forêts

Les murs de clôture sont en pierre maçonnée, constitués de moellons jointoyés avec un enduit à pierres vues ou couvrant, ou en pierre sèche sans mortier ni enduit. Ils sont recouverts de tuiles, de laves ou de dalles de pierre. Lorsqu'ils sont surmontés d'une grille en ferronnerie, on parle de murs « bahuts » qui peuvent être en pierre de taille ou en moellons enduits. Ces clôtures minérales sont parfois associées à des haies ou plantations.



Un mur de clôture couvert de laves à Menesble (21)
© Parc national de forêts



Détail d'un pinacle de portail
© Parc national de forêts



Un pilier de portail ouvragé à Arc-en-Barrois (52)
© Parc national de forêts

Bonnes pratiques

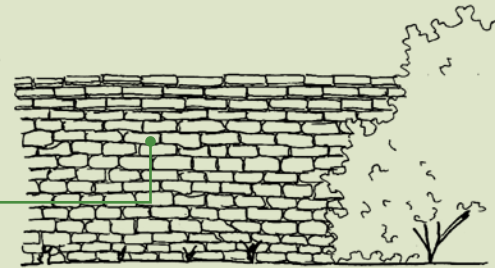
MATÉRIAUX

-  Restaurer les murs en pierre, portails et portillons existants ou les remplacer à l'identique pour préserver le caractère de la clôture.
-  Respecter les matériaux, les proportions et les détails des piliers traditionnels pour les nouveaux portails.
-  Réserver l'association de la brique et de la pierre aux ensembles bâtis de la fin du 19^e ou de la première moitié du 20^e siècle.

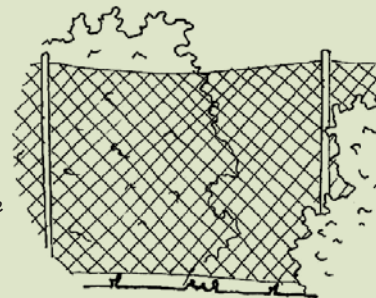
PRODUITS MANUFACTURÉS

-  Éviter les éléments préfabriqués apparents : piliers, murets, poteaux en béton. Privilégier la pierre de taille ou les maçonneries enduites.
-  Éviter les clôtures et les portails en PVC ou en bois verni.

A CONSERVER
OU RESTAURER !



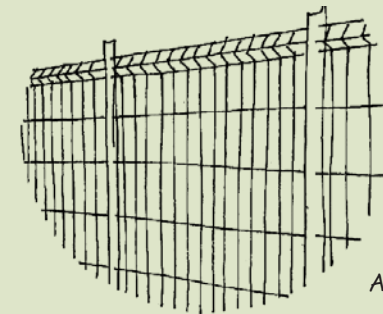
Un grillage souple
peut être habillé
d'une haie



Voir la rubrique
« teintes
du bâti »
> p.78-81

NON

Au grillage rigide



LES TEINTES DU BÂTI

Dans un projet de restauration, le choix des couleurs paraît souvent être l'étape la plus personnelle. Sensible, presque intime, il cristallise souvent les frustrations dès lors que certaines teintes sont interdites. Pourtant les couleurs du bâti sont un élément d'harmonie et d'intégration (au même titre que les formes, proportions et matériaux) qui fait toute la cohérence d'une rue, d'un village et ce en soulignant et démarquant les bâtiments, sans les imposer, ni les opposer.



Une maison de bourg à Arbot (52) aux menuiseries vert foncé sur un enduit clair © Parc national de forêts



Un moulin à Dancevoir (52) aux menuiseries vert clair sur une maçonnerie de pierre © Parc national de forêts

L'architecture traditionnelle, aussi rustique soit-elle, n'est pas terne : calcaires à grains spécifiques, mortiers et enduits issus de sables locaux, peintures à base de minéraux, végétaux ou oxydes (vert pour le cuivre, brun pour le fer, etc.) confèrent au bâti une variété de couleurs et de textures à préserver. Les teintes recommandées sont celles obtenues grâce à des pigments naturels.

L'intérêt n'est pas qu'esthétique, en particulier pour les menuiseries que les peintures contribuent à préserver d'atteintes diverses (intempéries, insectes).

Bonnes pratiques

-  Consulter les nuanciers conseils disponibles en mairie, à l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine ou au CAUE de votre département.
-  Concevoir les accords de teinte en intégrant tous les composants du bâti, de l'enduit de façade aux petites ferronneries. En général, les ferronneries et les menuiseries sont choisies dans la même gamme de teinte : les fenêtres sont de teinte claire, les contrevents sont peints dans une teinte légèrement plus soutenue et les portes de couleur sombre.
-  Les couleurs s'apprécient à l'échelle d'un édifice, mais l'intégration dans l'environnement est d'autant mieux réussie qu'elle tient compte des teintes existantes sur les bâtiments voisins.



Une maison de bourg à Recey-sur-Ource (21), aux menuiseries gris-bleutées sur un enduit clair
© Parc national de forêts



Une ferme aux menuiseries ocre-rouge à Leuglay (21)
© Parc national de forêts

Bonnes pratiques



Tester les teintes choisies en extérieur et en vraie grandeur, car l'échantillon d'un nuancier n'est pas révélateur du rendu final.

L'articulation des couleurs à l'échelle d'une façade ou d'un bâtiment suit une certaine logique. Pour les murs, la couleur de l'enduit est à choisir en fonction des pierres appelées à rester apparentes (encadrement, emmarchement, modénature etc.). Pour les menuiseries, les fenêtres sont souvent claires et en accord avec les couleurs des murs ; les contrevents sont d'une teinte plus soutenue, de même que la porte d'entrée volontiers démarquée. Les grilles en ferronnerie, les portails ou les menuiseries des dépendances agricoles sont elles aussi plus sombres. Le bois verni ou lasuré, d'emploi récent et sans références aux habitudes locales, est à éviter.

EXEMPLES DE MISES EN COULEURS, SELON LES PROPOSITIONS COURANTES DES NUANCIERS CONSEILS

● Maison rurale



Bleu



Ocre Brun

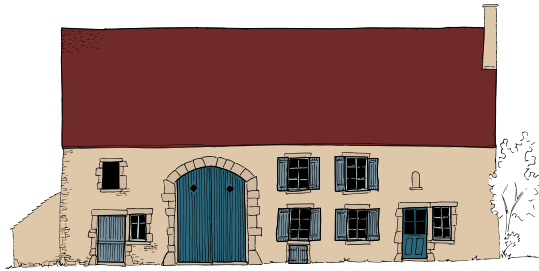


Sablé

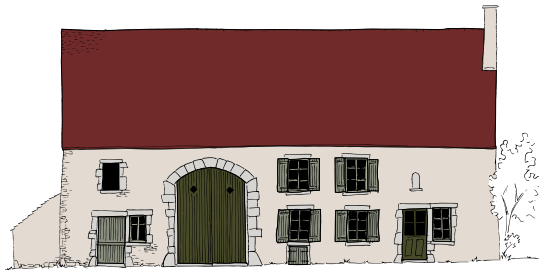


Vert

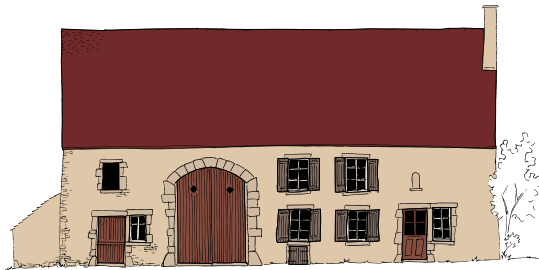
—● Ferme



Gris Bleu



Gris Vert



Marrons

—● Maison de bourg



Chaud Froid



Rouge



Vert



RÉHABI(LI)TER LE BÂTI ANCIEN ET INTÉGRER DES CONSTRUCTIONS



AMÉLIORER LE CONFORT INTÉRIEUR

Le désir de confort est lié à des préoccupations d'isolation thermique, de chauffage et de luminosité. Elles peuvent nécessiter des adaptations de l'architecture traditionnelle, parfois problématiques : élargissement de fenêtres, réalisation d'une véranda inadaptée, pose de châssis vitrés trop grands sur une toiture, isolation thermique par l'extérieur.

À l'intérieur, il faut préserver autant que possible les anciens éviers, cheminées, boiseries et murs en pan-de-bois, placards muraux, parquets, sols en carreaux de pavements, etc.



Mise en place d'une isolation à base de paille dans un cadre de bois © Parc national de forêts

L'ISOLATION ET LA VENTILATION

L'isolation des murs par l'extérieur, notamment en présence d'éléments patrimoniaux (sculptures, bandeaux, etc.), a pour effet de masquer des spécificités de l'architecture traditionnelle et de la banaliser. Elle n'est pas adaptée aux maçonneries traditionnelles qui ont d'une part une excellente inertie thermique, d'autre part le besoin de « respirer » pour gérer les transferts de vapeur d'eau.

Voir la « fiche thématique » relative
à l'amélioration thermique
> p.42-43



Isolation d'un mur avec un « béton » de chanvre et de chaux © Villages anciens, Villages d'avenir

Dans le cadre de l'aménagement intérieur, l'isolation des murs est possible et parfois nécessaire ; il faut veiller à préserver le cas échéant le caractère des pièces : boiseries, cheminées, placards et niches murales. L'une des qualités du bâti traditionnel est sa capacité à retarder les changements de température grâce à l'inertie de ses maçonneries : il est recommandé de chercher à conserver le phénomène d'inertie apporté par les murs intérieurs. En alternative aux solutions courantes d'isolation, il existe des produits naturels ou biosourcés bien adaptés au bâti ancien : chanvre, laine de bois, ouate de cellulose, paille.



Des isolants en fibres végétales :

- Mélange de chanvre, coton et lin en panneau.
- Chènevotte (paille de chanvre) en vrac.
- Fibres d'herbes en panneau.
- Liège aggloméré expansé.
- Fibres de bois en panneau.

© CAUE de la Haute-Marne

	AVANTAGE	INCONVÉNIENT, VIGILANCE
Chanvre en béton (filière humide), mélange de chaux et de chènevotte	• effet masse qui apporte de l'inertie à l'isolation • s'adapte aux irrégularités des murs anciens • apporte une bonne gestion de l'hygrométrie du mur • ne se tasse pas dans le temps	• nécessite 25-30cm d'épaisseur pour atteindre la réglementation thermique en rénovation • peut aussi s'utiliser en correction thermique, avec une épaisseur 15cm, mais avec un gain de performance moins important • suppose un temps de séchage
Fibres végétales en panneaux (filière sèche) : chanvre et lin ou laine de bois souple	• mise en œuvre rapide, sans séchage • bon isolant, 15cm environ sont nécessaires pour atteindre la réglementation thermique en rénovation	• déconseillé sur des supports irréguliers, à moins de commencer par un renformis du support (enduit plan en chaux ou terre) pour garantir la bonne migration de la vapeur d'eau à travers la totalité du mur • tassement possible dans le temps • nécessite une bonne étanchéité à l'air, pas toujours évidente à atteindre
Ouate de cellulose en insufflation ou par épandage (filière sèche)	• bon pouvoir isolant • s'adapte aux supports irréguliers • bonne gestion de la vapeur d'eau	• mise en œuvre délicate (outillage, réglage, anticipation des tassements, etc.) • nécessite une bonne étanchéité à l'air, pas toujours évidente à atteindre en rénovation • nécessite une ossature bois
Ouate de cellulose projeté par flocage (filière humide)	• bon pouvoir isolant • s'adapte aux supports irréguliers • bonne gestion de la vapeur d'eau	• nécessite une ossature bois • nécessite une bonne connaissance des réglages machine projeteuse

Le bâti ancien est généralement ventilé naturellement : fuites d'air dans les menuiseries, conduits de cheminées non condamnés, etc. Des travaux d'isolation (murs et/ou toiture) doivent intégrer une réflexion sur la ventilation intérieure : elle est essentielle pour maintenir une qualité d'air suffisante pour les occupants et, surtout, réguler l'excès d'humidité. Faute de quoi, des sensations d'inconfort voire des désordres dans le bâti (moisissures, etc.) peuvent apparaître.



Des isolants en fibres animales :
- Laine de mouton en vrac.
© CAUE de la Haute-Marne



Fibres issues du recyclage :
- Fibres issues de textiles de récupération en panneau.
- Fibres issues de papier recyclé (ouate de cellulose) en vrac.
© CAUE de la Haute-Marne

En outre, l'humidité peut amplifier la sensation de *froid* dans un espace clôt. La température des parois influe sur la température ressentie à l'intérieur d'une pièce (la température ressentie correspond plus ou moins à la moyenne entre la température de l'air intérieur et celle des parois). Les revêtements de sols et de murs permettent de limiter la sensation de froid à l'intérieur.

LE CHAUFFAGE, LA PRODUCTION D'ÉNERGIE



D'anciennes remises converties en chaudière collective à plaquettes forestières à Leuglay (21) © Parc national de forêts

Le bois est une énergie renouvelable et locale. Son utilisation valorise les sous-produits de la forêt (bois d'éclaircie, houppiers, déchets de scieries) adaptés aux nouvelles chaudières et poêles à bois.

La géothermie consiste à récupérer de la chaleur présente dans le sous-sol soit par un réseau horizontal enterré à proximité de la maison soit par la réalisation d'un double forage. Elle nécessite l'énergie électrique pour faire fonctionner l'installation et le potentiel du terrain doit faire l'objet d'un diagnostic.



Une chaudière collective, bardée de bois à Courcelles-sur-Aujon (52)
© Parc national de forêts

L'énergie solaire peut être valorisée à l'aide de panneaux solaires thermiques, fournissant l'eau chaude domestique voire le chauffage pour les installations plus performantes. Cette installation doit néanmoins être doublée d'une chaudière d'appoint. L'adaptation des capteurs solaires sur une toiture en tuile reste une intervention délicate, peu en accord avec la qualité du bâti ancien. En réhabilitation il est possible de les intégrer sur des éléments d'extension ou de liaison (verrière, véranda, etc.).



Des panneaux photovoltaïques à Montigny-sur-Aube (21), idéalement placés près de la base du toit
© Parc national de forêts



Une extension à ventelles masque des pompes à chaleur, à Arc-en-Barrois (52) © Parc national de forêts

La pompe à chaleur (air-eau / air-air) dont le rendement doit être soigneusement évalué avant installation sur du bâti ancien nécessite d'intégrer un module extérieur. Cet aérogénérateur, parfois source de nuisance, doit être en priorité installé au sol et disposer d'un habillage en bois pourvu de ventelles pour sa bonne aération.

Bonnes pratiques



Intégrer des équipements techniques en façade du bâti ancien est particulièrement délicat :

* Panneaux solaires et/ou photovoltaïques :



Privilégier l'installation de panneaux sur les pans de toit les moins visibles du domaine public ou sur des dépendances, voire au sol.



Planter les panneaux dans la partie basse du pan de toit.



Éviter de placer les panneaux solaires en surépaisseur du toit.



Privilégier la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments agricoles de grand volume.

* Pompes à chaleur, aérogénérateurs :



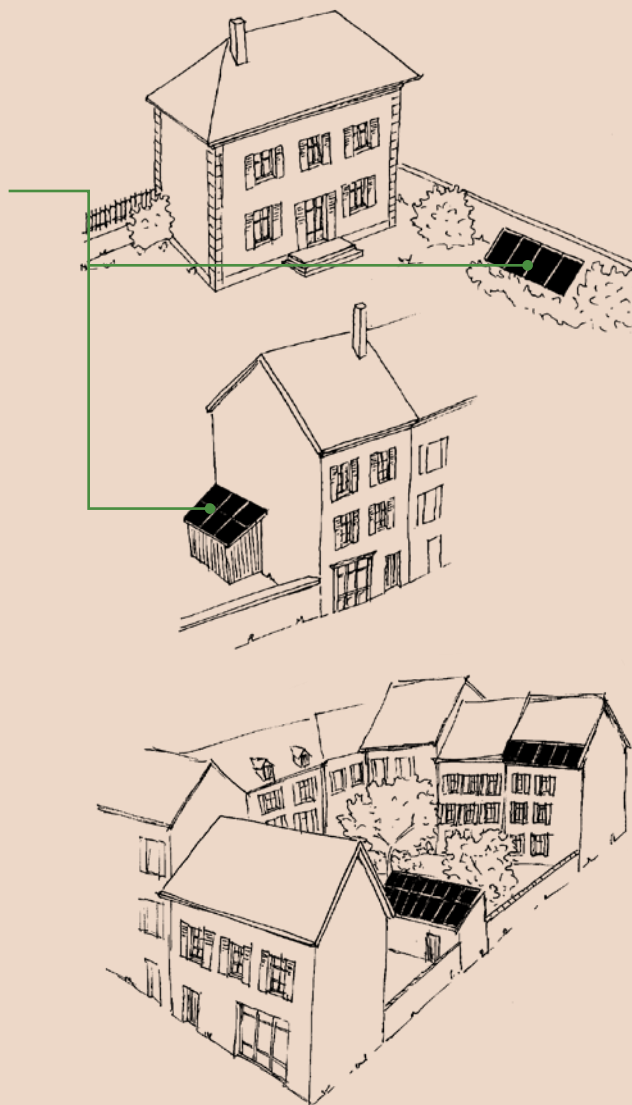
Éviter l'implantation en façade principale.



Prévoir un habillage des aérogénérateurs (esthétique et acoustique).



Envisager les autres sources d'énergies : géothermie, biomasse, etc.



LA LUMINOSITÉ

On reproche souvent aux maisons anciennes d'être sombres. La solution de facilité est d'élargir les fenêtres existantes ; cette intervention est en général désastreuse alors que d'autres solutions sont possibles : création de puits de lumière ; recul d'un mur arrière ; revêtement des murs, sols et plafonds de couleurs claires... Dans certains cas le conseil d'un architecte est souhaitable.



Le mur pignon peut parfois se prêter au percement de baies, pour un apport de lumière naturelle comme ici à Vanvey (21). Attention à l'équilibre de la façade et aux proportions !
© Parc national de forêts



Les larges baies des dépendances agricoles peuvent accueillir des baies vitrées comme ici à Latrency-Ormoy-sur-Aube (52) Attention aux matériaux et au dessin des menuiseries © Bernard BONNEVIE

La verrière est une ouverture dans la façade pour faire pénétrer la lumière, aménager une baie existante, fermer un espace libre sous toiture ou en toiture. La réussite du projet résidera dans son intégration avec l'existant, le choix des matériaux et la réalisation des détails.

La verrière, pratiquée en façade ou en toiture, est aussi une solution pour accroître la luminosité intérieure. La réussite du projet résidera dans son intégration délicate avec l'existant, le choix des matériaux et le soin porté aux détails.

Voir la sous-partie
« Les ouvertures
de toit »
> p.63

INVESTIR DE NOUVEAUX ESPACES DE VIE

AMÉNAGER UN COMBLE

L'espace disponible sous toiture présente parfois un volume intéressant qui peut être aménagé pour gagner en surface habitable. Il peut cependant être nécessaire de faire pénétrer la lumière. Plusieurs solutions peuvent être envisagées :

- la création d'ouvertures en pignon qui n'impactent pas le toit ;
- la réalisation de lucarnes ou de châssis de toit. Ces percements doivent rester limités en taille et en nombre. Les châssis de toit sont positionnés de préférence sur le pan de toiture le moins visible de la rue, en tenant compte du rythme des ouvertures existantes en façade.



Attention !

Dans le bâti ancien, les combles sont un « espace tampon », qui contribue à réguler la température des niveaux inférieurs. Des pièces créées sous le toit (souvent des chambres) risquent de présenter un réel inconfort l'été, si les matériaux et techniques d'isolation sont mal choisis et mis en œuvre.

En outre, les combles peuvent accueillir des espèces protégées (chiroptères) pour lesquelles des espaces peuvent être réservés !

Pour rendre ce comble habitable, les lucarnes ont été restaurées et complétées de châssis de toit, intégrés au nu du pan de toiture et axés sur les baies de la façade, à Arc-en-Barrois (52)
© Parc national de forêts

AMÉNAGER UNE DÉPENDANCE

Le grand nombre de bâtiments agricoles dans les villages se prête à des reconversions de dépendances (granges, écuries, etc.) en habitations, d'autant que les volumes intérieurs sont généralement vastes, peu divisés et propices à différentes configurations.



Une grange transformée en habitation à Leffonds (52)
© Parc national de forêts

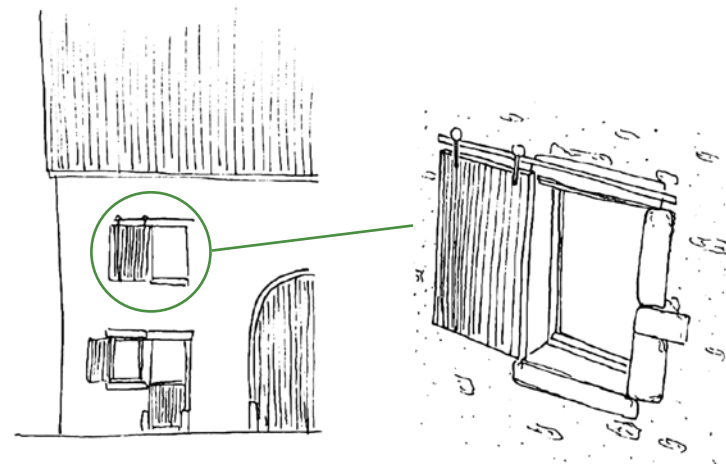


D'anciennes dépendances reconverties en habitation à Vanvey (21) © Parc national de forêts



Les modifications d'un mur pignon de dépendance à Latrecey-Ormay-sur-Aube (52) © Bernard BONNEVIE

Il est important de préserver les proportions et la composition d'ensemble de ce bâti, souvent d'une grande simplicité. Les ouvertures de ces bâtiments sont parfois peu adaptées à un usage d'habitation (taille, nombre) ; des percements nouveaux peuvent être envisagés, en veillant à ne pas dénaturer les façades.



Exemple d'utilisation d'un vocabulaire rustique pour une création d'ouverture dans une dépendance.

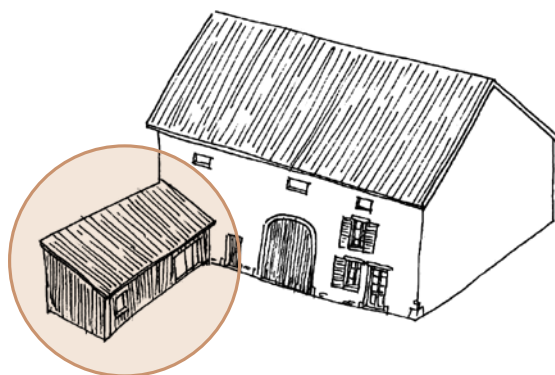
CONSTRUIRE UNE EXTENSION

Agrandir une maison est un projet complexe qui se décompose en plusieurs étapes :

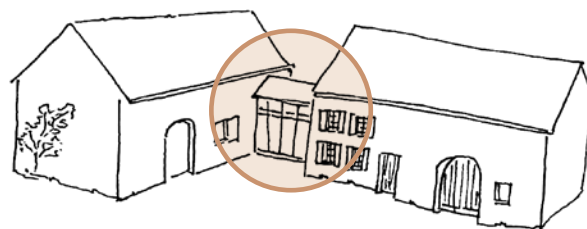
- Définir ses besoins ;
- Analyser le bâti existant avec le souci de respecter ses caractéristiques et son environnement : l'extension doit compléter, pas se substituer ;
- Définir les proportions, matériaux et couleurs ;
- Chaque projet est différent, très lié à la forme et aux proportions du bâti initial ainsi qu'aux caractéristiques topographiques du terrain.



L'extension peut venir dans le prolongement du bâti, avec ou sans décrochement par rapport au volume bâti initial.



L'extension peut être inspirée des petites dépendances traditionnelles : baies aux proportions verticales, bardage bois à lames verticales.



L'extension peut servir à relier entre eux deux bâtiments séparés, là aussi on veillera aux décrochements de toitures ou alignements de façade pour une intégration réussie.



Une paroi vitrée peut permettre de créer des volumes habitables lumineux à la jonction de deux bâtiments, comme ici à Coupray (52)
© Parc national de forêts

Une fois l'enveloppe de l'extension définie, les matériaux sont à choisir avec soin : pierre, bois sont emblématiques du territoire, esthétiques et durables ; le métal (acier, zinc) peut lui aussi contribuer à une architecture de qualité. Le bois présente l'avantage d'être disponible localement et se prête particulièrement bien à des constructions légères ou de liaison formant une ossature qui se marie parfaitement avec le verre ou le métal notamment.



Un exemple réussi d'extension contemporaine, intercalé entre des bâtiments traditionnels. (Un bardage vertical et non traité serait plus indiqué.)
© Parc national de forêts



Une véranda reliant deux bâtiments anciens à Giey-sur-Aujon (52)
© Parc national de forêts

La véranda est sans doute le projet d'extension le plus courant, facile à mettre en œuvre et qui remplit de multiples fonctions (prolongement de la terrasse, jardin d'hiver, etc.). Attention à bien la concevoir vis-à-vis du bâtiment support :

- Le bois et le métal sont à privilégier pour la structure ;
- Le format et les proportions des parties vitrées doivent s'accorder aux autres baies afin d'éviter un effet d'écrasement ;
- Prévoir un soubassement opaque permet de restituer les caractéristiques des jardins d'hiver anciens et de faciliter l'aménagement intérieur.

Entourez-vous !

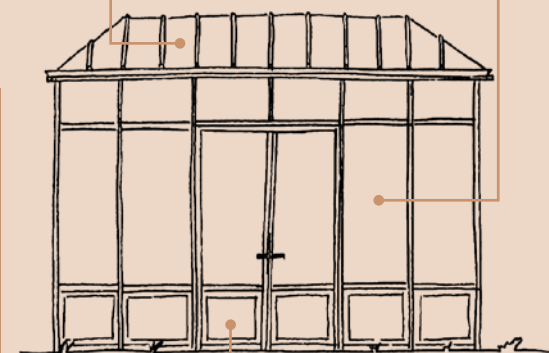
L'ajout peut sembler modique mais le geste est important : le recours à un architecte est très utile pour ce type d'intervention.

Bonnes pratiques

- Éviter les formes d'extension incongrues au regard de l'architecture traditionnelle (tour de jonction par exemple).
- ? Consulter les documents d'urbanisme qui bien souvent, définissent des règles architecturales et d'urbanisme (surface et hauteur maximum, matériaux, etc.).
- ? Une verrière peut être un élément de liaison entre deux corps de bâtiment. Elle permettra éventuellement d'intégrer des panneaux photovoltaïques.
- Attention : une extension vitrée à l'ouest ou au sud peut être un véritable four en été !

Trame de la couverture axée sur celle des vitrages

Surfaces vitrées présentant des proportions largement verticales



Soubassement opaque et ouvragé

S’AFFRANCHIR DU BÂTI ANCIEN, CONSTRUIRE

CONSTRUIRE EN CENTRE ANCIEN

La construction d’une maison peut suivre deux partis très différents :

- s’inspirer du bâti traditionnel (proportions, composition des façades, matériaux, etc.) pour fondre le nouvel édifice dans la trame villageoise existante ;
- s’affranchir de ces codes architecturaux traditionnels, en s’intégrant intelligemment à l’environnant bâti ou naturel.

Dans les deux cas, la réflexion sur l’intégration, les choix de matériau, les détails et finitions sont essentiels. Sans quoi, la construction neuve risque d’aboutir à une standardisation et une banalisation du cadre des villages.



Entourez-vous !

Prenez conseil pour l’implantation ou les couleurs de constructions nouvelles qui viennent compléter ou créer un front bâti.

Cette construction neuve présente des proportions cohérentes vis-à-vis du bâti traditionnel, jusque dans la forme du toit. L’implantation des baies reprend certains codes du bâti traditionnel, de même que le traitement des enduits et encadrements
© Bernard BONNEVIE

Attention !

chaque projet découle d’une réflexion spécifique, étroitement liée au contexte et qui fait toute sa singularité et son originalité !



Une maison à l’architecture contemporaine, en limite de village
© Romaric LECONTE & Anne LAFOREST

Quel que soit le parti pris, une maison neuve contribue à l'évolution du village : les constructions en « dent creuse » ou en prolongement de la trame bâtie doivent éviter les ruptures franches. En cœur de bourg, il s'agit notamment de choisir les proportions et l'implantation en fonction des constructions voisines ; à la périphérie, l'attention est davantage à porter sur la transition bâti/campagne, les franges boisées, les vues sur le grand paysage...

Au-delà des critères d'intégration et de qualité architecturale, un projet de construction neuve est le moment idéal pour intégrer une réflexion sur les performances énergétiques : bâtiments dits « passifs » ou à « énergie positive » constituent non seulement une démarche durable, mais aussi un investissement économique intéressant !

MATÉRIAUX



Préférer des matériaux traditionnels : la pierre pour les encadrements, le bois pour les menuiseries, le métal pour les ferronneries.



Opter pour les mêmes finitions d'enduits que l'architecture traditionnelle (lissé ou taloché fin). Un enduit à la chaux offre une belle finition aux façades de maisons neuves.



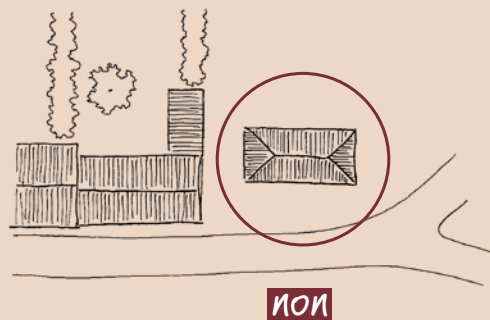
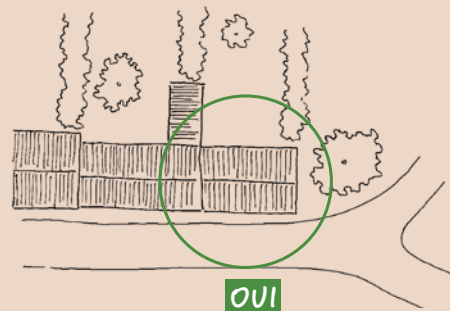
Le mortier de chaux teinté peut être utilisé pour les façades et pour la réalisation des détails, encadrements de fenêtres, corniches, bandeaux qui personnalisent la construction.

Bonnes pratiques

IMPLANTATION VOLUMÉTRIE



Respecter les gabarits, proportions des façades et des pentes de toits traditionnels ainsi que les logiques d'implantations.



FAÇADES



Organiser les ouvertures suivant le caractère de la construction, alignement, rythme régulier ou irrégulier. Limiter le nombre de types de baies sur une même façade et reprendre des principes de l'architecture traditionnelle en évitant les baies d'étage plus larges que celles des niveaux inférieurs.



ABORDS



Soigner les environs : une construction neuve est d'autant mieux intégrée qu'elle dispose d'un environnement mis en valeur.



Privilégier les haies vives en limite avec les espaces naturels et agricoles.

Attention !

Les constructions de type chalet, yourte, etc. usent d'un vocabulaire architectural en complet décalage avec le territoire, ce qui peut compliquer leur bonne intégration. De même « l'habitat insolite », pour trouver sa place, doit témoigner d'une réflexion portée sur les matériaux, les formes, l'implantation, etc.

Voir la liste des essences locales
> p.45-47

Voir la
sous-partie
« Le bois »
> p.52

CONSTRUIRE UN BÂTIMENT AGRICOLE, HANGAR OU LOCAL INDUSTRIEL

Dans les villages, aux abords des fermes, les hangars étaient construits en bois protégés par un bardage et un toit en tuiles. L'ossature métallique et la tôle, adoptées plus récemment, s'intègrent difficilement... d'autant que la taille de ces édifices, adaptée aux engins et surfaces des exploitations, n'a plus grand-chose à voir avec celle des constructions traditionnelles. Le nombre de matériaux utilisés (pas plus de deux), leur assemblage, la proportion des ouvertures, le choix des textures et des couleurs sont autant de paramètres à considérer avec attention.



Un bâtiment d'élevage bardé de bois à Bay-sur-Aube (52) © Parc national de forêts



Un bâtiment d'élevage bardé de bois à Poinson-lès-Grancey (52)
© Parc national de forêts



Exemple de bardage vertical avec couvre-joints, à Coupray (52)
© Parc national de forêts

Ces bâtiments de grand volume étant désormais fréquemment construits hors des villages, leur implantation doit composer avec la proximité éventuelle du bourg mais aussi s'inscrire dans le grand paysage. Lorsque le bâtiment est implanté aux abords immédiats du village, il gagne à être fractionné en volumes distincts et à adopter une orientation et une échelle cohérente par rapport au bâti environnant. La création d'une plateforme est souvent problématique, le relief naturel du site doit être exploité du mieux possible.

L'accompagnement végétal est tout aussi essentiel : la plantation de vivaces en pleine terre, d'une haie champêtre et d'arbres d'essences locales le long des façades et des aires de manœuvre améliore l'intégration du bâtiment dans le paysage.



Un bâtiment artisanal à Giey-sur-Aujon (52), construit dans la continuité de bâtiments traditionnels et environné de plantations
© Parc national de forêts

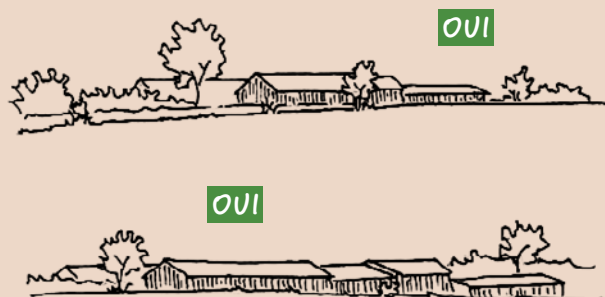
Bonnes pratiques

TOPOGRAPHIE

- ? Attention : les modifications du profil du terrain (exhaussements et affouillements) peuvent être soumises à autorisation d'urbanisme.
- Éviter les terrassements démesurés, qui s'intègrent mal au profil naturel du terrain.

IMPLANTATION VOLUMÉTRIE

- + Les bâtiments peuvent être fractionnés et étagés tout en restant fonctionnels.
- Les toits à un seul pan sont à proscrire.
- ? Si les surfaces de toit des bâtiments agricoles se prêtent aux panneaux photovoltaïques, l'orientation et l'implantation doivent être mûrement réfléchies sous peine d'un impact paysager délétaire.



MATÉRIAUX

- + Le bois a un aspect plus naturel et se patine en vieillissant. Il peut être utilisé en charpente et en bardage vertical, à clins ou à vanelles, laissé naturel ou peint. Les lasures et vernis brillants sont à éviter.
- ? Pour les bardages métalliques, veiller au motif des plaques. Pour l'aspect de finition, privilégier un traitement *mat* qui harmonise mieux le bâtiment avec le paysage.
- Éviter les bardages blancs, trop voyants qui forment une tâche dans le paysage.
- Éviter les revêtements brillants en toiture. La plaque en tôle d'acier galvanisé naturel se patine rapidement.

ABORDS

- ? L'accompagnement végétal des bâtiments est à prévoir dès le début du projet, pour une intégration optimale.





AMÉNAGER ET VÉGÉTALISER LE VILLAGE



INTERVENIR SUR LES ESPACES PUBLICS ET LE PETIT PATRIMOINE



La place de la mairie et de l'église Notre-Dame à Châteauvillain (52)
© Parc national de forêts

LES PLACES

Les places sont des lieux de vie et de cohésion sociale. Elles accueillent les animations : marchés, foires, jeux de quilles, etc. et participent à l'attractivité du cœur du village. L'aménagement d'une place nécessite de réaliser une analyse détaillée : situation, exposition, utilisation, circulations, usages souhaités etc. Le recours au CAUE est essentiel. La qualité de traitement d'un espace public participe à la mise en valeur du bâti environnant. Les aménagements doivent être adaptés au caractère du village.



La place centrale du village d'Avot (21) © Parc national de forêts



La place de la mairie de Richebourg (52), désimperméabilisée et plantée d'arbres © Daniel GUILLEMIN



La place de la fontaine et du lavoir en bas de Dancevoir (52) © Parc national de forêts



La place Marcel Follea, étagée et végétalisée derrière la mairie de Grancey-le-Château (21)
© Parc national de forêts

Les exemples les plus intéressants mêlent le végétal au minéral dans une grande simplicité, sans multiplication de différents matériaux. Il est important de limiter l'imperméabilisation des sols, en particulier en pied de façade du bâti traditionnel pour éviter les phénomènes de remontées capillaires dans les murs des bâtiments.



La place Saint-Martin de Leuglay (21), auparavant très minérale, est entièrement réaménagée en 2024 pour intégrer des plantations et espaces enherbés
© Parc national de forêts

LES VOIES DE CIRCULATION

L'emprise et l'aménagement des voies de circulation devront prendre en compte le partage de l'espace entre les usagers : piétons, cyclistes, automobilistes etc. Dans les rues et ruelles, quand la largeur le permet, l'espace réservé aux piétons peut être délimité par un changement

de matériau (grave-ciment ou stabilisé), sans pour autant marquer une différence de niveau. Les bordures anciennes de trottoirs, en pierre, sont à conserver ainsi que leurs pavements. Il est important de prévoir un éclairage et un rythme d'allumage/extinction adapté à l'usage de ces différentes voies... ainsi qu'à la préservation des ciels nocturnes.



Pavage entre la chaussée et le bord de route enherbé à Gurgy-la-Ville (21)
© Parc national de forêts



Un pavage conservé entre la chaussée et l'usoir, à Châteauvillain (52)
© Parc national de forêts



Alternance entre pavés et revêtements perméables dans des ruelles piétonnes à Châteauvillain (52) © Parc national de forêts

Les plus petites voies font partie du patrimoine des villages : elles créent des liaisons piétonnières dans le bourg et ménagent des vues sur le paysage. Elles sont à entretenir et à préserver de la fermeture.

Les usoirs sont un espace caractéristique des fermes et de l'habitat rural : il forme un large espace vide entre les bâtiments et la rue qui accueillait autrefois des activités et servait au remisage temporaire de matériaux ou d'outils. Il est important de les préserver ou de privilégier des aménagements bas. Le revêtement doit être perméable, minéral voire enherbé, plutôt que de faire référence aux matériaux caractéristiques des routes.

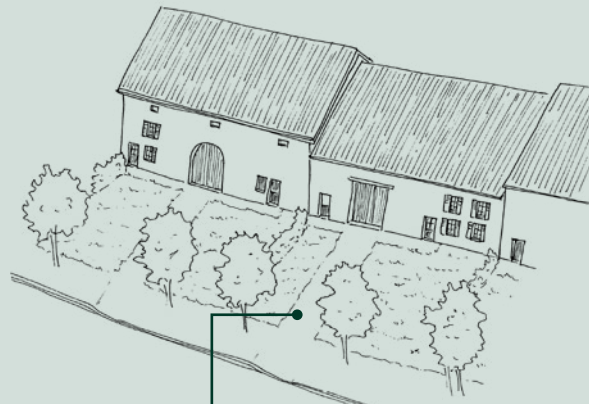


Une voie secondaire à Dancevoir (52), dont le traitement du sol casse la monotonie de l'enrobé © Parc national de forêts

Bonnes pratiques

CONCEPTION

- + Aménager des espaces enherbés aux entrées de village, pour souligner le tracé des voies ainsi que le caractère rural des bourgs.
- ? Le réaménagement de rues ou de places est l'occasion de réfléchir à des perspectives à mettre en valeur au sein du village sur un bâtiment, une ouverture paysagère, etc.



Les anciens « usoirs » n'ont pas vocation à être clôturés. Ils se prêtent à des plantations ou des surfaces perméables.

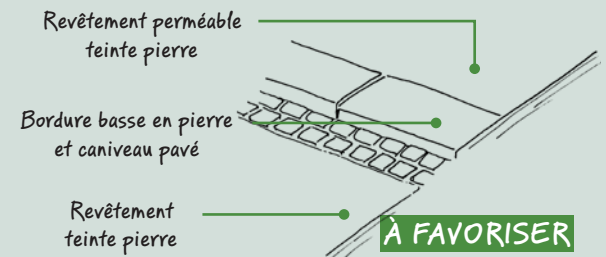
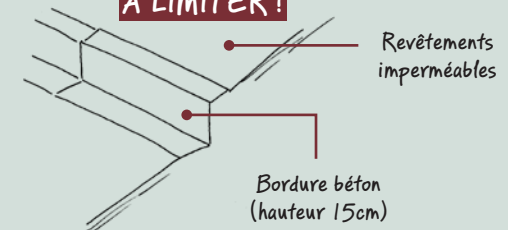
PERMÉABILITÉ DES SOLS

- + Prévoir des matériaux perméables pour les sols des ruelles et venelles, afin d'en conserver le caractère : sables locaux, gravillons fins ou enherbement.
- + Dégager un espace perméable en pied de façades du bâti traditionnel, pour l'évacuation de l'humidité et l'apport de végétaux qui égayent l'espace public.

MATÉRIAUX

- Éviter de simplifier ou banaliser les revêtements de sols : la pierre, les pavés, les dalles structurent les places ; un traitement adapté des caniveaux contribue à délimiter les espaces ou au contraire à éviter le cloisonnement des usages.
- + Varier les matériaux (sans excès) ou leur agencement pour casser la monotonie d'un aménagement.
- + Les anciennes bordures et les pavés en pierre sont à conserver, pour le caractère et la patine qu'ils apportent.
- ? Pour les aménagements d'espaces publics (moblier, revêtements de sols, etc), des solutions alternatives aux produits manufacturés existent. Prenez contact auprès des CAUE et du Parc national de forêts.

À LIMITER !



À FAVORISER



Le lavoir et la fontaine d'Aujeurres (52) © Parc national de forêts



La Douix de Châtillon-sur-Seine (21), aux abords aménagés pour la promenade © Parc national de forêts

Le lavoir de Perrogney-les-Fontaines (52), précédé d'un égayoir en fer-à-cheval pavé pour le bétail
© Parc national de forêts



LE PATRIMOINE LIÉ À L'EAU

L'identité du territoire est fortement liée à la présence de l'eau et au patrimoine qui lui est associé : lavoirs, forges et moulins, ponts, fontaines, abreuvoirs, puits, biefs, mares et étangs, etc. Leur restauration doit être traitée de manière globale : l'ouvrage et ses abords, en accord avec d'autres nécessités comme la restauration des continuités écologiques.



L'ancienne retenue d'eau, réaménagée, de Rochefort-sur-Brévon (21)
© Parc national de forêts



La « lavoir Carteret » à Saint-Loup-sur-Aujon (52) © Parc national de forêts



Le lavoir de Vanvey (21), sur un bief de l'Ource © Parc national de forêts



Le pont de Claude-Nicolas Ledoux à Marac (52) © Daniel GUILLEMIN



Le pont de Lignerolles (21) et les rives de l'Aubette © Lignerolles
© Parc national de forêts



Les rives de la Tille à Avot (21) © Parc national de forêts

Outre leur intérêt patrimonial, les bassins ou rives des cours d'eaux constituent des lieux ou ouvrages d'agrément pour les habitants et l'accueil des visiteurs.

Bonnes pratiques



Maintenir la qualité des abords (pas de bacs à déchets, lieux de stockage ni publicités).



Éviter les excès de fleurissement, qui masquent l'ouvrage plus qu'ils ne le révèlent.



Les passerelles (cheminements, garde-corps) sont à restaurer ou à rétablir avec un souci de simplicité, de légèreté et d'élégance.



Planifier la création de cheminements par le biais d'acquisitions foncières afin d'assurer les continuités piétonnes.



Prévoir un entretien des berges favorisant la biodiversité.



Les bords de Seine à Chamesson (21) © Parc national de forêts

ÉTENDRE LE VILLAGE : NOUVEAUX QUARTIERS ET LOTISSEMENTS

L'extension du village hors de ses limites ne doit être envisagée qu'après avoir réfléchi à des projets de réhabilitation du bâti du centre ancien ou de construction en « dent creuse ». Si cette démarche peut sembler plus contraignante de prime abord, elle valorise le bâti ancien et ses matériaux traditionnels, limite l'artificialisation de terrains non bâtis et évite l'extension coûteuse de réseaux publics.

Réussir l'implantation d'un nouveau quartier ou lotissement nécessite, outre de réfléchir aux matériaux et aux formes du bâti, de veiller aux liens avec le village : lieux de vie, espaces publics de transition et d'accompagnement (liaisons piétonnes notamment). De même, la dimension sociale et humaine, importante pour l'intégration des habitants, ne doit pas être occultée.

Bonnes pratiques

ARTICULATION



Éviter les extensions linéaires le long des voies d'entrée ou de sortie des villages. Préférer une implantation à l'intérieur de l'espace bâti pour le densifier.



Conserver les anciens potagers et vergers en bordure de village, mémoire d'activités nourricières et éléments de transition douce entre habitations et terres naturelles et agricoles.

ESPACES PUBLICS



Aménager les espaces publics de ces nouveaux quartiers : créer des places ou des mails plantés d'arbres d'alignement.



Mettre en continuité les rues du village avec les voies nouvelles et s'appuyer sur la trame des chemins existants pour créer les voies du nouveau quartier.



Réfléchir aux ouvertures visuelles créées par les nouvelles voies d'accès ou de dessertes de ces quartiers en ouvrant la vue sur un bâtiment ou un paysage remarquable, plutôt que de créer des secteurs bâtis « en raquette » refermés sur eux-mêmes.



Relier ces quartiers au cœur du village par des ruelles piétonnières.

VOLUMÉTRIE DES CONSTRUCTIONS ET PARCELLAIRE



S'appuyer sur les formes traditionnelles et la spécificité de construction du tissu bâti environnant (maisons mitoyennes, logements intermédiaires, éventuels hameaux).



Respecter le parcellaire traditionnel en dessinant des parcelles profondes, dites « en lanières ». Cela favorise la plantation de vergers et haies champêtres en limites de parcelles : ils contribuent au maintien de la biodiversité dans les espaces urbanisés, sont préférables aux clôtures manufacturées pour assurer l'intimité des jardins et préservent la qualité paysagère des villages en limite avec les espaces naturels et agricoles.

INTÉGRATION PAYSAGÈRE



Créer un règlement de lotissement pour garantir l'harmonie d'ensemble : réglementer l'implantation des maisons, les déblais et remblais (éviter les importantes modifications de la topographie du terrain naturel), le sens du faitage, les clôtures, le choix des teintes et des matériaux, etc.



Un jardin de présentation, devant une maison de bourg de Châteauvillain (52) © Parc national de forêts

LA NATURE AU VILLAGE : FLEURIR ET VÉGÉTALISER

METTRE EN VALEUR DES JARDINS DE PRÉSENTATION, FLEURIR LES PIEDS DES MURS ET FAÇADES

Les jardins situés entre les façades principales des maisons et la voirie, ouverts sur l'espace public, accueillent des plantes ornementales qui restent en harmonie avec le style des maisons. Les plus étroits, à conserver fleuris et végétalisés, sont dits « de présentation ».



Un jardin de présentation,
devant une maison de bourg
de Recey-sur-Ource (21)
© Parc national de forêts



Jardinet entre la rue
et une maison rurale
à Bay-sur-Aube (52)
© Parc national de forêts



Plantations en pied de murets et façade à Blessenville (52)
© Daniel GUILLEMIN



Exemple d'amélioration de l'entrée du village d'Ormancey (52), par des plantations facilitant l'intégration de bâtiments agricoles de grand volume (recommandations du plan local d'urbanisme intercommunal du PLUiH du Grand Langres) ©IAD

En l'absence de ces jardins, des bandes jardinées composées de plantes fleuries vivaces ou annuelles peuvent simplement souligner le pied des murs de clôture ou surplomber leur couronnement. On les retrouve également associées aux grimpantes palissées ou aux arbustes fleuris autour des portes cochères ou grilles d'entrée des maisons... voire jusque sur des bâtiments de grand volume que ces végétaux contribuent à intégrer, par exemple aux entrées de village.

Bonnes pratiques



Préserver les « tapis de fleurs » dans tout projet public concernant la réfection des chaussées et des accotements.



Favoriser les associations végétales pour casser la monotonie : forme étalée ou érigée, floraisons diverses, hauteurs variables, les végétaux employés respecteront uniquement les contraintes de milieu (sol acide ou calcaire) et d'exposition (plein soleil ou mi-ombre).



Préconiser en particulier les plantes grimpantes non pénétrantes, pour atténuer l'aspect des enduits uniformes nouvellement construits.



Planter des arbres ou haies d'essences locales pour créer une « transition douce » entre le bâti, les rues et l'espace agricole ou naturel environnant le village.

ARBRES ET ARBUSTES : PLANTER ET GÉRER DES ESSENCES LOCALES

Les haies arbustives jalonnent fréquemment les rues des villages en association avec les murs maçonnés, les grilles ou les grillages. Laissées libres, elles débordent parfois au-dessus des limites de la parcelle, contrastant avec les formes taillées plus ordonnées. Les arbustes peuvent être palissés contre des murs de clôture ou des façades de bâtiments, qu'ils peuvent contribuer à intégrer.



Des massifs arbustifs à l'entrée de Giey-sur-Aujon (52) accompagnent l'entrée dans le bourg et forment une transition harmonieuse entre le bâti et l'environnement prairial
© Parc national de forêts



Haie d'essences locales à Latrecey-Ormoy-sur-Aube (52) © Bernard BONNEVIE

Les haies d'essences locales, qu'elles soient en village ou en bordure de parcelles agricoles, présentent de nombreux atouts environnementaux et agronomiques : elles contribuent à la protection des sols (érosion, vents), à la qualité de l'eau et favorisent de nombreuses espèces qui y trouvent un habitat ou s'y approvisionnent (plantes mellifères pour les abeilles ou refuge pour certaines auxiliaires de cultures). Sans oublier les baies et fruits qu'elles peuvent offrir. Privilégier et mélanger les essences locales, naturellement présentes, donne des haies robustes, diversifiées et non monotones.



Plantations mettant en valeur l'entrée du village de Rochetaillée (52)
© Parc national de forêts

Voir la « fiche thématique »
relative aux
plantations
> p.44-47



A Vanvey (21), le bourg est ceinturé à l'ouest par un alignement d'arbre planté sur le tracé d'anciens fossés © Parc national de forêts



Des arbres en majesté à l'entrée de Saint-Loup-sur-Aujon (52)
© Parc national de forêts



Les arbres doivent être préservés : le territoire du Parc national compte de très beaux alignements, en entrée de village ou en campagne ainsi que de beaux sujets isolés. Ils monumentalisent et magnifient une entrée, structurent l'espace et complètent le cadre bâti, offrent une ombre bienvenue en été, etc.

L'alignement d'arbres à l'entrée de Blessonville (52)
© Parc national de forêts



Les alignements peuvent se prolonger jusque dans le village, en écho aux arbres des propriétés privées comme ici à Bure-les-Templiers (21) © Parc national de forêts



Un alignement à flanc de coteau, trait-d'union entre les villages de La Chaume et de Lucey (21) © Parc national de forêts

Bonnes pratiques

IMPLANTATION ET HAUTEUR

-  Harmoniser la hauteur des haies avec les clôtures minérales ou végétales avoisinantes.
-  Si la taille de la parcelle le permet, planter les sujets sur deux lignes permet de masquer d'éventuels trous.
-  Les clôtures peuvent être intégrées dans la haie, afin de dissimuler le grillage et ses supports (de couleur foncée dans ce cas).

ESSENCES

-  Privilégier les haies vives formées d'un mélange d'arbustes pour deux tiers caducs et un tiers persistant : choix d'un minimum de trois essences parmi la liste de la "boîte à outil".
-  Les haies à feuilles caduques présentent une variation saisonnière appréciable de couleurs et de transparence. Elles masquent utilement un grillage.
-  Éviter les alignements de thuyas, de cyprès ou de lauriers qui forment de véritables murs végétaux... jusqu'à leur dépérissement !

PLANTATION ET ENTRETIEN

-  Adopter une technique de plantation par paillage biodégradable, adaptée aux contraintes environnementales.
-  L'entretien annuel ou bisannuel des haies suppose des méthodes « douces » pour concilier respect du milieu naturel et paysage. La gestion mécanisée doit donc éviter l'utilisation de machines inadaptées.
-  Une haie ancienne peut nécessiter un renouvellement de sujets surtout si des vides se forment. La replantation se fait alors avec les propres rejets des espèces voisines (repiquage) ou avec des nouvelles variétés.



Le village de Gurgy-la-Ville (21) dans la vallée de l'Aubette © Rozenn KREBEL



Les villages contribuent intimement au caractère du territoire du Parc national de forêts. Ce guide vous propose des clefs de compréhension et des outils pour la restauration du bâti ancien, l'intégration de constructions neuves, la réalisation d'aménagement urbains et paysagers de qualité...

Ensemble, prenons soin du patrimoine du Parc national de forêts et améliorons le cadre de vie !

Parc national de forêts
20 rue Anatole Gabeur
52210 Arc-en-Barrois
www.forets-parcnational.fr